



**ASSOCIATION
AERONAUTIQUE ET
ASTRONAUTIQUE DE
FRANCE**
(reconnue d'utilité publique)

ANNUAIRE 2008

6, rue Galilée
75016 PARIS
Tél.: 01 56 64 12 30 Fax: 01 56 64 12 31
E-mail: secr.exec@aaaf.asso.fr
Web: www.aaaf.asso.fr

SOMMAIRE

	Pages
• Présentation de l'Association Aéronautique et Astronautique de France	5
• Organisation et fonctionnement	6
• Statuts	7
• Règlement Intérieur	13
• Règlement des Groupes Régionaux	19
• Conseil d'Administration	22
• Bureau National 3AF	23
• Commissions Scientifiques et Techniques	24
• Comité Jeunes	35
• Représentativité en Europe et dans le Monde	35
• Grades	37
• Liste des membres Emérites et Seniors 3AF	38
• Prix - Médailles - Palmes	41
• Liste des lauréats 3AF	42
• Groupes Régionaux	44
• Liste des abréviations	47
• Légende des décorations	52
 Liste alphabétique des Membres 3AF	
• Membres d'Honneur	56
• Membres Collectifs	57
• Membres Individuels	60
 Classification des Membres 3AF par catégorie	
• Liste alphabétique des membres par Société ou Profession	194
• Liste alphabétique des membres Jeunes	228
• Liste alphabétique des membres Retraités	232
 Classification des Membres 3AF par lieu géographique	
• Liste alphabétique des membres par groupe régional	238
• Liste alphabétique des membres résidant à l'étranger	257
• Liste alphabétique des membres étrangers	259
 Liste alphabétique des Annonceurs	264

ASSOCIATION AERONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE

3AF

Association reconnue d'utilité publique

Membre du Conseil International des Sciences Aéronautiques (I C A S)

Membre de la Fédération Internationale d'Astronautique (I A F)

Membre de l'Association Française de Mécanique (A F M)

Membre de la Société Internationale sur les Moteurs Aérobie (I S O A B E)

Siège Social, Secrétariat et Administration : 6, rue Galilée, 75782 PARIS Cedex 16

Tél.: 33 (0) 1 56 64 12 30

Fax : 33 (0) 1 56 64 12 31

E-mail : secr.exec@aaaf.asso.fr

Web : www.aaaf.asso.fr

L'Association Aéronautique et Astronautique de France (3AF) résulte de l'union en 1971 de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Aéronautique et de l'Espace (AFITAE) fondée en 1945, et de la Société Française d'Astronautique (SFA), fondée en 1955.

PRESENTATION

L'Association Aéronautique et Astronautique de France est la Société Savante française, carrefour potentiel des compétences qui a la mission de :

- RASSEMBLER des membres collectifs et individuels qui s'intéressent à l'Aéronautique, et (ou) à l'Espace,
 - pour des raisons professionnelles : ingénieurs et techniciens, chercheurs, étudiants se spécialisant dans le domaine aérospatial et professeurs qui les y préparent, etc...;
 - pour des raisons extra-professionnelles : fournisseurs ou utilisateurs de techniques pouvant avoir, par ailleurs, des applications aérospatiales ;
 - enfin, pour des raisons personnelles de curiosité ou de culture.
- CREER des contacts fréquents avec d'autres membres, dans sa spécialité ou hors de sa spécialité ;
- DEVELOPPER une importante source d'information, au sens large du terme pouvant, si nécessaire, s'étendre du niveau des petites nouvelles d'actualité au recyclage professionnel ;
- CONSTITUER une tribune qui permette à ses membres de faire connaître leur point de vue, leurs travaux, etc...;
- REPRESENTER l'ensemble de ses membres auprès d'autres sociétés scientifiques et techniques françaises ou étrangères, auprès des fédérations internationales aérospatiales, etc...

Son activité est en grande partie liée à celle des industries aéronautiques, spatiales, des hautes technologies associées et de la recherche. La 3AF est aussi en relation étroite avec les services et organismes d'Etat. Cependant, elle offre pour la genèse et la diffusion des idées une voie distincte de l'industrie et des instances gouvernementales, celle d'une société savante.

Par les moyens d'expression offerts à ses membres, qu'ils soient ingénieurs, techniciens ou chercheurs, la 3AF leur permet de faire connaître leurs travaux, leurs points de vue ou leurs productions.

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

La 3AF est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est reconnue d'utilité publique par le décret du 7 février 1972 (J.O du 15-2-1972).

L'Association est constituée de :

- Membres collectifs (personnes morales), représentatifs des domaines industriel, établissements publics, organismes officiels, écoles et universités ayant des activités dans les secteurs aéronautique et spatial,
- Membres individuels (personnes physiques) ayant ou ayant eu des activités professionnelles dans ces mêmes secteurs, ou se destinant pour les jeunes à embrasser une carrière dans le domaine, ou portant un intérêt personnel au domaine aérospatial.

Elle est la seule société savante française du monde aérospatial, et regroupe des experts de différentes disciplines.

Pour devenir adhérent, un parrainage de deux membres est souhaitable. Une cotisation annuelle est exigible chaque année, variable selon la catégorie des membres, et fixée par l'Assemblée Générale qui se tient généralement en mai après l'arrêt des comptes de l'exercice.

Pour 2008 les montants des cotisations ont été fixés comme suit :

Membres individuels	Membres Collectifs
- Membre Actif : 100 €	- Cotisation Donateur : 10000 €
- Membre Retraité : 50 €	- Cotisation Bienfaiteur : 2400 €
- Membre Jeune : 35 €	- Cotisation Adhérent : 1200 €
- Membre Etudiant : 10 €	- Cotisation Ecole/Université : 600 €

L'adhésion fait bénéficier du droit de vote à l'Assemblée Générale, de l'annuaire de l'Association, et de la lettre mensuelle. Elle permet également de participer à toutes les activités de l'Association : colloques, symposiums, conférences, visites d'usines et de laboratoires.

Afin de favoriser ces mêmes activités sur l'ensemble du territoire, des groupes régionaux ont été créés dans les régions où des activités aérospatiales existent, depuis la recherche amont, jusqu'au stade de la production. S'agissant des membres résidant ou (et) travaillant en Ile de France un Groupe régional vient d'être créé afin de leur fournir un degré d'autonomie supplémentaire, vis-à-vis du siège de l'Association.

Par le dynamisme de ses commissions scientifiques et techniques, qui regroupent les spécialistes par discipline, la 3AF favorise les échanges et les confrontations d'expérience toujours fructueuses d'horizons très divers.

STATUTS

I. - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article premier

La Société Française d'Aéronautique, Association fondée en 1955 et reconnue d'utilité publique en 1961, se transforme en 1971 en « ASSOCIATION AÉRONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE », en vue de réunir ses membres avec ceux de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Aéronautique et de l'Espace, association fondée en 1945.

L'association dite « ASSOCIATION AÉRONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE » a pour buts :

1. de rassembler des personnes physiques ou morales qui portent un intérêt certain à l'aéronautique à l'espace, à la défense et aux hautes technologies.
 - soit pour des raisons professionnelles : ingénieurs techniciens et employés, chercheurs, étudiants, se spécialisant dans le domaine aérospatial et professeurs qui les y préparent, enfin les lycéens.
 - soit pour des raisons para-professionnelles : fournisseurs ou utilisateurs de techniques pouvant avoir, par ailleurs, des applications aérospatiales ;
 - soit enfin, pour des raisons personnelles de curiosité ou de culture ;
2. de faciliter des contacts fréquents entre ses membres ;
3. de mettre à la disposition de ses membres des informations variées dans les domaines aéronautique et spatial ;
4. de présenter et de promouvoir la culture de l'industrie aérospatiale au bénéfice de ses membres, auprès des autorités, des pouvoirs publics, etc.
5. d'organiser des tribunes et des événements permettant à ses membres d'échanger sur des sujets ou disciplines, de faire connaître leur point de vue, leurs travaux, leurs compétences ;
6. de représenter l'ensemble de ses membres auprès d'autres sociétés scientifiques et techniques françaises ou étrangères, auprès des fédérations internationales aérospatiales, etc. ;
7. de contribuer à la reconnaissance de ses membres vis-à-vis des milieux professionnels, scientifiques ou techniques.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Paris.

Article 2

Pour remplir ses objectifs, l'Association met en œuvre les actions suivantes :

1. réaliser et diffuser des publications sous la forme d'une revue périodique, de bulletins, notes, etc. ;
2. créer des commissions scientifiques, techniques et généralistes, dans les diverses branches du domaine aérospatial ;
3. organiser des visites de laboratoires, d'installations industrielles ;
4. nouer des relations avec les organismes officiels, régionaux, nationaux ou internationaux ;
5. organiser des séminaires, des colloques, des symposiums, des congrès nationaux et internationaux ;
6. monter des salons spécialisés, des expositions, des débats ;
7. rechercher des complémentarités et des partenariats avec d'autres associations ayant des activités similaires dans le domaine aérospatial
8. et, en général, mener toute action concourant aux buts de l'association

Article 3

L'Association est constituée de :

- Membres Collectifs (personnes morales), tels que Sociétés, Organismes, Etablissements, dont

l'activité est liée, en totalité ou en partie, au secteur aéronautique et spatial, répartis en :

- membres Adhérents,
- membres Bienfaiteurs,
- membres Donateurs,

• Membres Individuels (personnes physiques), répartis en quatre catégories :

- Membres Actifs qui exercent - ou ont exercé - une activité professionnelle dans les secteurs aéronautique, spatial ou connexe.
- Membres Retraités,
- Membres Jeunes,
- Membres Etudiants,

Pour être membre, il est recommandé d'être parrainé par deux membres de l'association.

Les membres individuels peuvent, en fonction de leurs mérites, être élevés aux grades de membre Senior et membre Emérite suivant les règles définies dans le règlement intérieur.

Tout membre individuel, âgé de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année en cours, est considéré comme membre Jeune ou membre Etudiant.

Le titre de membre d'Honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration, aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association ainsi qu'à de hautes personnalités reconnues du monde aérospatial pour leurs actions et leurs compétences.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de participer comme tout membre à l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation. Il leur confère également le droit de vote.

Les cotisations annuelles sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau et approbation du Conseil d'Administration.

Pour l'ensemble des membres individuels et collectifs, la cotisation est due au 1^{er} Janvier de chaque année civile.

Article 4

La qualité de membre de l'association se perd :

1. par démission,
2. par la radiation prononcée, pour un non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, sauf recours à l'Assemblée Générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à lui fournir ses explications.

Sa réintégration est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

II. - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5

L'association est administrée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre vingt et un membres au moins et vingt-quatre membres au plus.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année et porte sur les membres qui auront terminé leur mandat de trois ans.

Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles, à l'exception des membres du bureau.

Ils peuvent être élus de nouveau un an minimum après être sortis.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé au plus de huit membres dont au moins un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le Bureau est élu pour un an et ses membres sont renouvelables sans limitation.

Chaque administrateur ne peut disposer que d'un seul pouvoir pour les élections du Président et du Bureau.

Article 6

Le Conseil se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blancs ni ratures et il est recommandé d'utiliser des feuilles numérotées, conservées au siège de l'Association.

Article 7

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

Les salariés de l'association peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'Administration.

Article 8

L'Assemblée Générale de l'association comprend l'ensemble des membres individuels et collectifs qui disposent chacun d'une voix ; ces derniers sont représentés par un seul délégué qui est désigné nommément avant la tenue de chaque Assemblée Générale.

- Elle se réunit une fois par an au moins et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart de ses membres.

Son ordre du jour est proposé par le Conseil d'Administration.

- Elle choisit son Bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

- Elle entend les rapports sur les questions du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'association.

- Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Pour ce renouvellement, seul le vote par correspondance est admis suivant les modalités du règlement intérieur, ce procédé étant rendu nécessaire par l'extrême dispersion géographique des membres.

Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

Le rapport annuel et les résultats financiers sont fournis chaque année à tous les membres de l'association.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blancs ni ratures, et il est recommandé d'utiliser des feuilles numérotées, conservées au siège de l'Association.

Article 9

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'Assemblée Générale.

Article 11

L'acceptation des dons et legs par délibération du conseil d'administration prend effet dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil.

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Article 12

Le fonctionnement de l'Association s'appuie sur des groupes régionaux qui garantissent la présence locale de l'Association dans les régions et facilite la diffusion de l'information scientifique et technique. Ils ne constituent pas de personnalité morale distincte. Les groupes régionaux peuvent être créés par délibération du Conseil d'Administration, approuvés par l'Assemblée Générale et notifiés au Préfet de Paris dans le délai de un mois qui suit l'Assemblée Générale.

La dissolution d'un Groupe Régional est prononcée par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau et est entérinée par l'Assemblée Générale la plus proche de cette décision.

Chaque groupe régional a un Bureau composé au minimum:

- d'un président,
- d'un secrétaire,
- d'un trésorier.

Ces fonctions peuvent être cumulées pour les Groupes Régionaux de faible effectif.

Les groupes régionaux sont chargés d'animer localement les activités de l'Association et reçoivent délégation pour ce qui concerne les activités d'animation et les aspects financiers.

III. - DOTATION. RESSOURCES ANNUELLES

Article 13

La dotation comprend :

1. une somme de dix mille francs (soit 1524,49 euros) constituée en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article suivant ;
2. les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ainsi que des bois, forêts ou terrain à boiser ;
3. les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;
4. le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association,
5. la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant.

Article 14

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'État, en actions nominatives de sociétés d'investissements constituées en exécution de l'article 55 de la loi 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avances. Ils peuvent être également employés à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par arrêté.

Article 15

Les recettes annuelles de l'association se composent :

1. du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au point 4 de l'article 13.
2. des cotisations et souscriptions de ses membres.
3. des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et des établissements publics.
4. du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice.
5. des ressources créées par l'organisation de manifestations culturelles (colloques, expositions, etc..)
6. du produit des rétributions perçues pour service rendu.

Article 16

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan, un compte d'exploitation, un compte de résultat et une annexe.

Il est tenu une comptabilité de chaque Groupe Régional générant des dépenses et des recettes, qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association. Les éléments financiers de chacun des Groupes Régionaux sont comptabilisés au niveau national.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet de Paris, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Défense, du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et du Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV. - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins quinze jours à l'avance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres à jour de leur cotisation, présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés conformément à l'article 8 des présents statuts

Article 18

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres à jour de leur cotisation présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au

moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 19

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés à l'article 6, alinéa 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée.

Article 20

Les délibérations de l'Assemblée Générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Défense, au Ministre en charge de l'Economie, et des Finances et de l'Industrie, et au(x) Ministre(s) en charge de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

V. - SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 21

Le Président doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture de Paris où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans son administration.

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes de l'Association sont adressés chaque année au Préfet de Paris, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Défense, au(x) Ministre(s) en charge de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et au(x) Ministre(s) en charge de l'Éducation Nationale, de la Recherche.

Article 22

Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Défense, le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 23

Le Règlement Intérieur préparé par le Conseil d'Administration et adopté par l'Assemblée Générale est adressé à la Préfecture de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

REGLEMENT INTERIEUR

I. - ADMISSION

Article Premier

Les qualités des membres sont définies par l'article 3 des statuts. Tout membre individuel ou collectif désirant faire partie de l'Association, doit lui adresser un bulletin d'adhésion afin de faciliter une bonne gestion des membres.

L'admission d'un membre implique l'adhésion sans réserve aux statuts et au règlement intérieur. Il est interdit aux membres de se prévaloir de leur qualité à des fins publicitaires, commerciales ou pour tout autre but lucratif.

II. – GRADES, PALMES ET PRIX

Article 2

En vue de valoriser les travaux de ses membres, l'AAAF a décidé pour les membres individuels, la mise en place d'un système de grades comprenant deux niveaux : membre Senior et membre Emérite. Le titre de membre Senior est conféré par un comité ad hoc de 12 membres nommés par le Conseil et présidé par le Président de l'AAAF. Les postulants doivent adresser à l'AAAF un formulaire de demande appuyé par trois parrains eux-mêmes membres Seniors. Le titre de membre Emérite est conféré par le Conseil d'Administration qui choisit parmi les membres ayant au moins cinq ans d'ancienneté comme membres Seniors.

La distinction « Palmes AAAF » permet de récompenser les membres qui, par leur action ont contribué au développement et au rayonnement de l'Association.

Les prix dont destinés à reconnaître les mérites des membres individuels dont les travaux ont valorisé les domaines de l'aéronautique et de l'espace.

Un comité des prix composé de douze membres nommés par le responsable du Bureau en charge de ce comité, nomme les membres individuels ou collectifs aptes à recevoir ces prix. Ces prix sont décernés annuellement.

Article 3

S'agissant des grades, le nombre annuel de nominations est limité à 2% du nombre des membres de l'association pour les membres Seniors et à 0,5% du même nombre pour les membres Emérites.

III. - COTISATIONS

Article 4

Les membres individuels et collectifs paient une cotisation annuelle conformément à l'article 3 des statuts.

Il peut être remis à chaque membre individuel une carte attestant sa qualité de membre. Elle est mise à jour annuellement à chaque paiement de cotisation.

Article 5

La cotisation exigible au 1^{er} janvier, est payable au plus tard le 28 février de l'année de référence. Tout membre en retard de plus de quatre mois de cotisation ne recevra plus les services et les avantages liés au statut de membre de l'AAAF. Le cas du membre qui n'aura pas répondu à une dernière relance sera soumis au Conseil, ou au Bureau si le Conseil décide de lui donner délégation pour décider de sa radiation.

Le délai de non paiement de la cotisation au terme duquel la radiation est prononcée est de un an.

Article 6

Les cotisations de tous les membres sont payables à l'ordre de l'AAAF.

Le Bureau peut accorder confidentiellement une réduction, ou la gratuité de la cotisation sur la demande justifiée d'un des membres. Celle-ci sera examinée au cas par cas.

Article 7

Toute somme versée est acquise à l'association. Les membres ayant cessé de faire partie de l'association pour quelque cause que ce soit ne pourront en aucun cas, réclamer les sommes versées par eux à l'association.

IV. - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 8

Conformément à l'article 8 des statuts l'Assemblée Générale est convoquée en session ordinaire chaque année. La date de cette assemblée doit être communiquée aux membres au moins deux mois avant sa tenue. Toute question à inscrire à l'ordre du jour doit être communiquée au Président au plus tard cinq semaines avant la date indiquée pour l'assemblée. Le Bureau est chargé de l'établissement et de l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale au moins quinze jours ouvrables avant la date fixée. Il doit indiquer dans cette convocation l'ordre du jour détaillé sur lequel l'Assemblée est appelée à statuer.

Auront seuls accès aux assemblées générales les membres à jour de leur cotisation pour l'année en cours, munis de la carte qui leur a été délivrée : ils doivent, à l'entrée dans la salle, signer la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par le Bureau qu'elle a choisi, conformément à l'article 8 des statuts.

Article 9

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les seules questions inscrites à l'ordre du jour. Les questions portées à l'ordre du jour qui n'auraient pu être discutées au cours d'une Assemblée Générale seront reportées d'office en tête de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale suivante. Les membres ne peuvent pas prendre la parole sur les questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour sans autorisation préalable du Président. Pour toute question non portée à l'ordre du jour qui serait soulevée au cours des séances, la décision en serait remise à l'Assemblée Générale suivante, à moins qu'un vote n'en déclare l'urgence.

Article 10

Le Président veille à ce que la discussion ne s'écarte pas de l'ordre du jour. Il est chargé du bon déroulement de l'assemblée et prononce, s'il y a lieu, les rappels à l'ordre. Sur sa proposition, l'assemblée décide, s'il y a lieu, de les inscrire au procès-verbal. Il peut en outre décider l'expulsion de la salle d'un membre rappelé à l'ordre.

Article 11

A part l'élection des membres du Conseil qui se déroule conformément aux dispositions de l'article 16 du présent règlement, les votes peuvent avoir lieu à main levée, sauf le cas où le président ou au moins le quart des membres présents demandent le scrutin secret. Le vote par procuration est admis. Les procurations peuvent être soit nominatives, soit adressées au Conseil qui en dispose.

Article 12

Les décisions de l'Assemblée Générale doivent être prises à la majorité des votants présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 13

Les procès-verbaux des séances sont signés par le Président et le Secrétaire Général, et conservés

dans les archives de l'association : ils sont mis à la disposition des membres de l'association par tout moyen jugé approprié par le Bureau (courrier spécifique, la Lettre, site web, etc...)
Les diverses propositions déposées pendant les séances sur le Bureau du Président sont conservées aux archives de l'association.

V. - ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 14

Les candidatures aux fonctions de membre du Conseil doivent être adressées par écrit au Président au moins trente jours calendaires avant la réunion de l'Assemblée Générale. Toute candidature comportera un CV mentionnant le rôle joué au sein de l'Association, ainsi qu'une lettre de motivation précisant les buts recherchés au travers d'une possible élection.

Aucune candidature ne peut être acceptée si le postulant n'est pas à jour de sa cotisation de l'année. Préalablement, le Bureau, en la personne du Secrétaire Général, demandera à chaque membre de l'Association de faire acte de candidature individuelle éventuelle, et ce, au moins soixante jours calendaires avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Chaque membre reçoit une convocation, indiquant l'ordre du jour de l'Assemblée générale et un bulletin de vote comportant une colonne dans laquelle figurent les noms des candidats proposés par le conseil d'Administration pour chaque vacance, avec l'indication des mandats pour lesquels il reste moins de trois ans à courir. Une colonne en blanc est prévue pour l'inscription des noms que le votant pourrait désirer substituer aux précédents. La liste de candidats non proposée par le Conseil figure également sur le bulletin de vote.

Le nombre de membres à élire doit être indiqué et le nombre de candidats doit être au moins égal au nombre des membres à élire.

Les modalités du renouvellement du Conseil sont fixées par l'article 5 des statuts.

Article 15

L'élection des membres du Conseil a lieu uniquement par correspondance à bulletin secret, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages, le membre le plus ancien de l'association est élu.

Article 16

Les membres doivent faire parvenir leur bulletin de vote, au siège de l'association, au plus tard la veille de l'Assemblée Générale avant midi.

Il ne peut être tenu compte des bulletins de vote qui parviennent au delà de ce délai.

Il sera fait usage de deux enveloppes.

L'enveloppe contenant le bulletin de vote ne portera aucune indication ; celle-ci sera placée dans une seconde enveloppe qui, outre l'adresse de l'Association, indiquera le nom du votant.

Tout bulletin placé sous enveloppe extérieure non identifiable ou dont l'enveloppe intérieure portera un signe quelconque sera considéré nul de plein droit.

Chaque bulletin ne doit pas comporter plus de noms que de sièges à pourvoir. Une même enveloppe ne peut contenir plus d'un bulletin.

L'association mettra à la disposition des membres les enveloppes nécessaires. Nul ne peut reprendre aucun bulletin de vote parvenu au siège de l'Association. Dès réception, les enveloppes bien intactes font l'objet d'un pointage sur une liste spécialement affectée à ce service. Elles sont placées dans une urne et ne peuvent en être retirées qu'au moment du dépouillement.

L'ouverture des enveloppes extérieures ne se fera qu'au moment du dépouillement du scrutin.

Article 17

Le dépouillement se fera l'après midi précédant l'Assemblée Générale. Un membre désigné par le Bureau, assisté d'au moins deux assesseurs, choisis parmi les membres, préside au dépouillement du scrutin.

Le procès-verbal du dépouillement est signé par le Président du bureau de vote et ses assesseurs. Les résultats définitifs des élections sont proclamés en séance par le Président de l'Assemblée Générale.

VI.- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 18

Les réunions ordinaires du Conseil ont lieu en une salle désignée par une convocation adressée à chaque membre du Conseil au moins quinze jours calendaires avant sa tenue. Le procès-verbal relate le nombre de membres présents.

Article 19

Les membres du Conseil seront tenus d'assister à toutes les réunions du Conseil ainsi qu'à toutes les Assemblées Générales.

Les anciens présidents, les présidents des groupes régionaux et les présidents des commissions scientifiques et techniques, participent de droit, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil.

Tout membre qui aura manqué à trois réunions successives sans excuse valable pourra être mis en demeure de donner sa démission de membre du Conseil.

Comme il est prévu à l'article 7 des statuts, les agents rétribués de l'Association peuvent être appelés à assister aux réunions avec seulement voix consultative. De même, certaines personnes capables d'informer le Conseil sur des points précis pourront être appelées à assister à ces réunions avec seulement voix consultative.

Article 20

Le Conseil est tenu, dans les quinze jours qui suivent les élections, d'élire en son sein un Bureau composé comme il est prévu à l'article 5 des statuts.

Le vote par procuration est admis au Conseil, mais un même mandataire ne pourra posséder plus d'une procuration.

Article 21

Le Président a pour mission de veiller à l'exécution stricte des statuts et du Règlement Intérieur et d'assurer le développement de l'Association.

Dans cet esprit, il prend les décisions courantes qui s'avèreraient nécessaires et réunit le Bureau aussi souvent que nécessaire, notamment lorsqu'il s'agit de trancher des cas importants ou spéciaux dépassant le cadre courant.

Il préside les réunions du Bureau et du Conseil et assure l'exécution des mesures adoptées par le Conseil.

Il signe tous les actes ou délibérations.

Il représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile, conformément à l'article 9 des statuts.

Il a, seul, qualité pour ordonnancer les dépenses prévues dans le cadre du budget approuvé par le Conseil et par l'Assemblée Générale.

Le Président a tous pouvoirs pour faire fonctionner tous comptes en banque et de la Banque Postale ouverts au nom de l'Association sur sa seule signature.

Il peut donner délégation pour engager et payer les dépenses courantes à un ou plusieurs membres du Bureau, et au secrétariat exécutif de l'Association. Si le montant du règlement excède le plafond fixé par le Président il sera nécessaire d'apposer deux signatures sur les ordres de paiement.

En cas d'indisponibilité du Président, le Conseil est convoqué à la diligence d'un quelconque des membres du Bureau pour constater cette indisponibilité et désigner l'un des vice-présidents pour le remplacer. Le Vice-Président reçoit alors les mêmes pouvoirs que le Président.

Article 22

Le secrétaire du Conseil et du Bureau a droit au titre de Secrétaire Général ; il est responsable des services administratifs et financiers.

Il est habilité à recevoir toute délégation de pouvoir du Président. Il est assisté par un secrétariat exécutif, composé de salariés rétribués par l'Association.

Article 23

Le trésorier, peut être assisté d'un trésorier adjoint ; il est responsable de la tenue des écritures relatives à la comptabilité. Il s'assure de l'encaissement des recettes et du recouvrement des cotisations. Il effectue les prévisions budgétaires de l'exercice et en assure le suivi.

Il rend compte au Conseil de la situation financière de l'association.

Il fait à l'Assemblée Générale annuelle un rapport exposant la situation financière de l'Association.

Article 24

Tous les membres du Bureau peuvent se faire assister dans l'exécution de leurs tâches par un ou plusieurs membres de l'Association, ainsi que par le secrétariat exécutif.

VII. - ADMINISTRATION

Article 25

Le secrétariat exécutif est placé sous les ordres directs du Président et du Secrétaire Général. Il seconde les membres du Bureau dans leurs tâches.

Il est au service permanent des membres de l'association.

Il est composé d'un secrétaire exécutif et du personnel administratif jugé nécessaire par le Conseil.

Le secrétaire exécutif reçoit les délégations nécessaires au fonctionnement du secrétariat. Il informera de façon permanente le Président et le Secrétaire Général des faits marquants relatifs au fonctionnement de l'Association.

VIII.- COMMISSIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. COMMISSIONS GENERALISTES

Article 26

Les Commissions scientifiques et techniques représentent un des éléments importants de la structure de l'Association. Deux types de commissions existent :

- Les commissions scientifiques et techniques,
- Les commissions généralistes.

Elles assurent les types de mission suivants :

- la réunion d'experts reconnus dans le domaine spécifique de la commission.
- le recueil et la diffusion d'informations techniques
- l'étude de sujets spécifiques à caractère scientifique, ou technico-économique,
- la production de notes de position et de rapports,
- l'organisation de manifestations ou de colloques,

Une commission scientifique et technique s'organise autour de membres experts dans un domaine technique particulier et se constitue en un petit groupe qui élit un président. Elle se réunit à l'initiative de son Président.

Les commissions peuvent créer des sous groupes de travail comprenant un nombre restreint de participants, pour travailler sur un sujet particulier.

Il est nécessaire d'être membre de l'AAAF à jour de sa cotisation, pour appartenir à une commission.

Leur coordination est assurée par le responsable de ces Commissions qui organise des réunions périodiques de leurs Présidents.

IX.- COMITES

Article 27

L' Association peut, par délibération du Conseil d'Administration créer des comités dont les membres seront nommés par le Bureau et approuvés par le Conseil : Comité recrutement, Comité de rédaction ou Comité jeunes.

Le Bureau nomme son Président et ce dernier nomme les membres de son Comité.

X. - PUBLICATIONS

Article 28

Les publications de l'association comprennent, de façon non exhaustive :

- des circulaires d'information,
- une lettre périodique,
- des notes techniques établies par des membres de l'Association.

des comptes-rendus et actes de manifestations, travaux des Commissions ainsi que ceux provenant des Groupes régionaux.

Les circulaires d'information sont envoyées aux membres de l'association pour les aviser de ses activités et leur en rendre compte.

Le secrétariat exécutif est responsable de leur publication. Il n'y a pas de périodicité fixée le secrétariat les publie chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Article 29

Un comité de rédaction reçoit la totalité des manuscrits pour les notes et revues, et choisit le mode de publication : article de revue ou note. Il supervise en outre la publication de ces manuscrits.

XI. - GROUPES RÉGIONAUX

Article 30

Le règlement intérieur des groupes régionaux définit leur constitution, leurs buts, leur administration et fait l'objet d'un texte séparé.

XII. – GESTION FINANCIERE

Article 31

Les comptes de l'Association sont contrôlés par son Trésorier. Il en présente la situation à chaque réunion du Bureau. Après contrôle des comptes par l'Expert Comptable, le Trésorier soumet pour chaque exercice les éléments de comptabilité à l'examen du Conseil, lors de la séance précédant l'Assemblée Générale, et les conclusions en sont présentées à cette dernière.

Article 32

Chaque exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

XI. - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 33

Les modifications au règlement intérieur pourront être apportées par l'Assemblée Générale à la majorité simple des membres présents.

REGLEMENT DES GROUPES REGIONAUX

I. - BUT DES GROUPES RÉGIONAUX

Article 1

Les Groupes Régionaux ont pour objet de promouvoir des contacts entre les membres de l'Association qui se trouvent professionnellement dans la région géographique entourant le siège du Groupe. Ils poursuivent la réalisation des buts définis à l'article premier des statuts en accord avec l'activité régionale.

II. - CONSTITUTION DES GROUPES RÉGIONAUX

Article 2

La création de Groupes Régionaux peut être décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau. Elle doit être entérinée par l'Assemblée Générale.

Article 3

Les Groupes Régionaux, en fait et en droit, font partie intégrante de l'Association dont ils ne peuvent être dissociés. Ils n'ont pas de personnalité juridique légale.

III. - RÉPARTITION TERRITORIALE DES GROUPES RÉGIONAUX

Article 4

En principe, l'activité des Groupes s'exerce dans le cadre géographique qui leur est attribué par le Conseil. Toutefois après accord entre le Président, le secrétaire Général et les Présidents concernés, certaines villes ou départements peuvent être rattachés à un autre Groupe en raison des facilités plus grandes de communication ou de centres d'activités mieux adaptés à la majorité des membres.

IV. - ADMINISTRATION DES GROUPES RÉGIONAUX

Article 5

L'administration de chaque groupe régional est confiée à un bureau qui comprend : un Président, assisté par un ou plusieurs Vice -Présidents, un Secrétaire, un Trésorier (ces derniers pouvant avoir des adjoints). La constitution du bureau est définie selon ses propres besoins et l'effectif du Groupe. Les membres du bureau sont élus pour un an, parmi les personnes particulièrement qualifiées pour concourir utilement aux buts de l'Association. La liste des candidats doit être communiquée au Bureau national qui en informera le Conseil.

Le Président du Groupe participe de droit, avec voix consultative aux délibérations du Conseil. Il peut, en cas d'empêchement, y déléguer un membre du Bureau Régional.

V. - ACTIVITÉ DES GROUPES RÉGIONAUX

Article 6

Les Groupes Régionaux recherchent de nouvelles adhésions à l'Association auprès des personnes se trouvant sur leur territoire et remplissant les conditions énumérées à l'article 3 des statuts de l'Association.

Article 7

Ils peuvent organiser des conférences, des réunions professionnelles, des réunions amicales ou récréatives à leur initiative, soit gratuitement, soit avec participation aux frais.

Article 8

Ils peuvent également participer à des manifestations communes avec d'autres sociétés scientifiques ou d'ingénieurs existant dans leur région, soit à leur initiative, soit comme invités.

Article 9

Les Groupes peuvent aussi prendre l'initiative, ou prêter leur concours à l'organisation, dans leur région, de stages, de séminaires ou de sessions d'études ou de recyclage.

Article 10

Le secrétaire de chaque Groupe adresse au secrétariat de l'association un exemplaire des circulaires diffusées parmi ses membres, concernant les différentes manifestations énumérées plus haut. Avis en est donné, dans toute la mesure du possible, dans la revue de l'association.

Article 11

Les Groupes apportent leur concours à l'organisation de journées scientifiques ou de colloques qui sont organisés au plan national, dans leur zone d'activité. Ces manifestations peuvent être organisées soit par le secrétariat exécutif, soit par le Groupe Régional après accord préalable de celui-ci.

Article 12

Les bureaux des Groupes adressent à l'association les textes de conférences, les articles originaux émanant de membres du Groupe ou d'autres personnalités, qu'ils jugent d'un intérêt général pour les membres de l'Association, en proposant leur publication dans la revue de l'Association. Ils peuvent émettre une lettre d'information concernant les activités de leur Groupe à destination des membres du Groupe Régional. Cette lettre pourra être diffusée vers les autres Groupes Régionaux ainsi que le secrétariat de l'association.

VI. – RESSOURCES FINANCIERES DES GROUPES REGIONAUX

Article 13

Les Groupes Régionaux établissent avant fin octobre un budget correspondant aux recettes et dépenses prévisionnelles de l'année suivante. Ce budget est établi selon les règles en vigueur en tenant compte des résultats attendus de l'année en cours. Il fait apparaître les besoins en trésorerie et les avances sollicitées auprès du Bureau. L'ensemble des budgets des différents groupes servent à établir un budget consolidé au niveau national, qui doit être soumis au Conseil, puis en Assemblée Générale pour approbation.

Article 14

Les ressources prises en considération pour l'établissement du budget sont :

- les ressources attribuées par le Bureau de l'Association,
- les ressources propres dégagées par les activités spécifiques menées par le Groupe Régional,
- les subventions locales et autres ressources de même nature,

Les dépenses sont celles ordonnancées par le Groupe à l'exception des grandes manifestations qui sont traitées à part. Dans ce cas, un budget spécifique est créé et sera soumis au Bureau pour approbation.

Le budget soumis par le Groupe Régional doit être équilibré.

Article 15

Le Bureau de l'Association examine l'ensemble des budgets, et le Président notifie à chaque Groupe Régional le montant de la dotation avant la fin de l'année.

Article 16

En cours d'année, en fonction de leurs besoins en trésorerie, et à leur demande, il sera versé à chaque Groupe Régional une somme représentant tout ou partie des ressources que le Bureau de l'Association a prévu de leur attribuer, comme indiqué à l'article ci-dessus.

Pour la réalisation de certaines activités, le Bureau peut procéder à des avances de trésorerie. Pour les grandes manifestations, cette procédure fera l'objet d'un suivi comptable bien identifié.

Article 17

Les cotisations réglées directement au Groupe Régional sont intégralement reversées au secrétariat exécutif dans le mois qui suit la réception.

Les adhésions recueillies par les Groupes Régionaux sont traitées dans la quinzaine suivant la réception du bulletin d'adhésion, accompagné du règlement.

Au cas où un membre d'un groupe régional réglerait directement sa cotisation au secrétariat exécutif, ce dernier en informera immédiatement le Groupe Régional concerné.

Les relances de cotisation sont effectuées par le secrétariat exécutif. Une copie sera fournie au Groupe Régional qui s'assurera de la situation du retardataire.

Article 18

Si les excédents de trésorerie de l'année excèdent de 50% le budget annuel du Groupe, ils seront reversés au Bureau (sauf aménagement particulier).

Article 19

Les investissements physiques envisagés par les Groupes Régionaux devront faire l'objet d'une demande visée par leur Président et adressée au Président de l'Association.

Cette demande inclura :

la justification de cet investissement,

les moyens et la durée de l'amortissement,

Le Président de l'Association répondra par écrit au président du Groupe.

Les matériels sont la propriété de l'Association et les amortissements sont incorporés dans les comptes des Groupes, et consolidés au niveau national.

Article 20

A la fin de chaque mois (ou de chaque trimestre s'il y a moins de dix mouvements mensuels), le Groupe Régional transmettra au comptable du Bureau, l'enregistrement des opérations de la période (recettes et dépenses) avec les pièces justificatives et les relevés bancaires (si le groupe dispose d'un compte bancaire spécifique).

L'intégralité des comptes et des pièces justificatives seront transmis au comptable au plus tard à fin janvier.

Un compte bancaire ou postal peut être ouvert par le Président de l'Association pour un Groupe Régional. Le Président ayant la signature délègue la signature à deux membres du Bureau du Groupe généralement le Président et le Trésorier.

Il ne peut être ouvert de compte bancaire dont le Président de l'Association n'ait pas la signature. Des placements de trésorerie peuvent être effectués avec son accord.

VII. - MODIFICATIONS - DISSOLUTION

Article 21

Toutes modifications peuvent être apportées au présent règlement intérieur des groupes régionaux par décision du conseil de l'Association après avis consultatif des groupes. Elles doivent être adoptées par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents.

Article 22

La dissolution d'un groupe peut être décidée par le Conseil de l'Association. Elle doit être entérinée par l'Assemblée Générale de l'Association.

Article 23

En cas de dissolution d'un Groupe, son Bureau doit rendre compte des fonds de ce groupe et en remettre tout l'actif à l'Association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

IGA Michel SCHELLER, conseiller du Président INEO
2 Allée Jacques Brel 92247 MALAKOFF Cedex

MEMBRES

- M. Pierre-Guy AMAND, SNPE Matériaux Energétiques - Directeur
9 rue Lavoisier 91710 VERT- LE- PETIT
- Mme Anne BONDIOU-CLERGERIE, GIFAS - Affaires R&D et Espace
8 rue Galilée 75016 PARIS
- M. Gerard BOUY, THALES AIRSYSTEMS - Directeur des systèmes d'armes
3 ave Charles Lindbergh BP20351 94628 RUNGIS Cedex
- M. Philippe CAZIN
*16 allée des Soudanes 78430 LOUVECIENNES
- M. Laurent COLLET-BILLON, ALCATEL-LUCENT - Conseiller du Président
54 rue de la Boétie 75008 PARIS
- M. Robert DUBOST
*9 ave Colonel Bonnet 75016 PARIS
- M. Michel EYMARD, CNES - Directeur des Lanceurs
1 rond-point de l'Espace 91023 EVRY
- M. Bernard FOUQUES
*43 Résidence la Molière 13090 AIX- EN- PROVENCE
- M. Alain GARCIA, AIRBUS SAS - Exécutive Vice-président
1 rond-point Maurice Bellonte BP 33 31707 BLAGNAC
- M. Jean-Marc GAROT, IGACEM
93 bd du Montparnasse 75006 PARIS
- M. François GAYET, Aerospace and Defence - Secrétaire Général
270 avenue de Tervuren B1150 BRUXELLES (Belgique)
- M. Jean-François GEORGES, Aéroclub de France - Président
6 rue Galilée 75016 PARIS
- M. Michel de GLINIASTY, ONERA - Directeur Général Scientifique
29 ave de la Division Leclerc - BP72 92322 CHATILLON Cedex
- M. Jean-Claude HIRONDE, DASSAULT- AVIATION - Directeur Général Technique Adjoint
78 quai Marcel Dassault 92214 SAINT- CLOUD
- M. Hervé HOLLANDERS
*41 rue Pierre Brossolette 92400 COURBEVOIE
- M. Denis JEANDEL, ECOLE CENTRALE DE LYON - Professeur des Universités
36 ave Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex
- M. Thierry LEVEUGLE, ASTRUM SPACE TRANSPORTATION - Directeur de la Recherche
BP 11 33165 SAINT MEDARD EN JALLES
- M. Pierre LUSSEYRAN, DGA
8 boulevard Victor 75015 PARIS
- Mme Anne-Marie MAINGUY, ONERA - Haute Conseillère
29 ave de la Division Leclerc 92322 CHATILLON Cedex
- M. Christian MARI, TEUCHOS - CEO
10 rue Blaise Pascal 78996 ELANCOURT
- M. Patrick MONCLAR, MESSIER - DOWTY - Directeur Recherche et Technologie
MESSIER- BUGATTI - Directeur du développement technologique
ZA Louis Breguet BP 10 78140 VELITZY- VILLACOUBLAY
- M. Jean-Claude THEVENIN
*10 rue de Jossigny 77240 CESSON
- M. Pierre VELLAY, AIR FRANCE - Direction de la Flotte et des Avions Nouveaux
45 rue de Paris 95747 ROISSY

* adresse personnelle

BUREAU NATIONAL 3AF

Président	Michel SCHELLER
Vice-Président	Laurent COLLET-BILLON
Secrétaire Général	Robert DUBOST
Trésorier	Jean-Claude THEVENIN
Relations Internationales	Jean-Marc GAROT
Commissions Techniques	Pierre-Guy AMAND
Groupes Régionaux	Bernard FOUQUES
Manifestations et Défense	Patrick MONCLAR

SECRETARIAT EXECUTIF

Secrétaire Exécutif	Anne VENABLES
Secrétariat	Bouchra KEFTI
Marketing et Communication	Lisa GABALDI

PUBLICATIONS

Rédacteur en Chef des Publications et de la Lettre 3AF	Khoa DANG-TRAN
---	----------------

ANCIENS PRÉSIDENTS

A.F.I.T.A.E.		S.F.A.	
Georges GILLES	1945	Paul BERGERON	1955 - 1960
Jules JARRY	1945 - 1959	Edmond BRUN	1960 - 1962
Henry POTEZ	1959 - 1963	Georges FLEURY	1962 - 1964
Robert BLUM	1963 - 1972	Henri MOUREU	1964 - 1966
		Maurice PONTE	1966 - 1969
		André GOUGENHEIM	1969 - 1970

3AF

Robert BLUM	1972 - 1973
Roger CHEVALIER	1973 - 1980
Pierre CONTENSOU	1980 - 1986
Michel BIGNIER	1987 - 1993
Jean Charles POGGI	1993 - 2002

COMMISSIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les commissions scientifiques et techniques de la 3AF représentent la composante essentielle de cette société savante. Elles assurent trois grands types de mission : le recueil et la diffusion des informations scientifiques et techniques, l'étude de sujets spécifiques à caractère scientifique, technique ou technico-économique, et la reconnaissance des experts de la profession. Elles sont organisées selon un schéma matriciel comportant pour l'axe vertical de la matrice les domaines d'activités puis pour l'axe horizontal les sciences de l'Ingénieur.

Les commissions organisées suivant l'axe vertical sont regroupées dans deux grands secteurs:

- **L'Aéronautique** comprenant les domaines des Avions, des Hélicoptères, des Dirigeables, des Missiles et du Segment Sol ;
- **L'Espace** comprenant les domaines du Transport Spatial, des Satellites et des Infrastructures Spatiales.

Ainsi ces commissions traitent notamment des domaines relatifs à la stratégie, à l'économie de marché, ainsi que des programmes et des produits.

Les commissions organisées suivant l'axe horizontal incluent notamment des domaines d'expertise comme l'Aérodynamique, les Matériaux, les Structures, la Propulsion, l'Energétique, l'Intelligence Economique, l'Histoire etc., Elles ont majoritairement une co-notation scientifique et technique. Elles favorisent le rapprochement des spécialistes d'une discipline ou d'un secteur d'activité donné, et des membres qui portent à ces derniers un intérêt particulier.

Tout spécialiste reconnu dans un domaine et membre de la 3AF à accès à la commission qui s'y rattache. Celle-ci est animée par un président et elle constitue une référence pour les professionnels et les étudiants du domaine concerné. C'est un laboratoire d'idées et une force de proposition.

La commission est également un lieu de formation permanent pour les ingénieurs travaillant dans le domaine. Elle a pour buts :

- de conduire des réflexions sur les grands dossiers en organisant des séminaires, des journées d'études, des colloques,
- de publier des études de synthèse et de faire connaître leurs réflexions aux décideurs : administration, cabinets ministériels, ainsi que le secteur industriel,
- de faire paraître des articles dans la Lettre mensuelle de l'association, ainsi que dans les revues spécialisées,
- de proposer des thèmes de conférences ou de dîners débats,
- de fournir de la documentation et de conseiller les professionnels et les étudiants, qui en expriment le souhait « la commission » joue dans ce cas un rôle de consultant,
- de distinguer ses meilleurs experts en les proposant aux grades de « Senior 3AF » ou d'« Emérite 3AF ».

Les commissions techniques de la 3AF peuvent inviter à leurs séances les membres d'autres commissions, ou des spécialistes d'autres disciplines lorsque le sujet traité le justifie. Elles peuvent également organiser des conférences publiques.

En particulier, elles ont la possibilité de se rapprocher des commissions existant dans les huit Associations nationales européennes regroupées au sein du CEAS (Council of European Aerospace

Societies). Elles peuvent également organiser des conférences publiques.

Pour les membres de l'association, les commissions techniques de la 3AF offrent un moyen incomparable de rencontrer les personnes qui travaillent dans le même domaine, y compris les meilleurs spécialistes, et d'entretenir avec elles sans distinction d'origine, de firme ou d'université, des relations cordiales et fructueuses.

Pour l'industrie, au-delà du bénéfice acquis individuellement par ses ingénieurs et techniciens, les travaux des commissions arrivent souvent à un degré de maturité élevé. Ils peuvent alors être publiés et constituent un acquis appréciable.

Les différentes commissions techniques sont consultables dans les pages suivantes. Leur domaine d'activité y est décrit et leurs coordonnées ainsi que le nom du président sont mentionnés.

Directeur des commissions :

Pierre-Guy Amand

SNPE Propulsion

Advanced technology directorate

Centre de recherches du Bouchet

9, rue Lavoisier

F-91710 Vert Le Petit

☎ : +33 (0) 1 6499 1303 ; 1435 ;

☎ : +33 (0) 1 6499 1590 ;

☎ : +33 (0) 6 0890 6904 ;

Mail : pg.amand@snpe.com.

Conseiller technique :

Jean-François Belon

3AF, Ex Astrium ST

34 rue Rosenwald

75015 Paris

☎ : 01 45 31 61 34

☎ : 06 60 54 61 34

Mail : jean-francois.belon@wanadoo.fr

COMMISSION AERODYNAMIQUE

L'aérodynamique sous tous ses aspects : aérodynamique théorique et expérimentale, appliquée, interne et externe, pour tous types d'applications aéronautiques (avions de transport et de combat, avions légers et planeurs, hélicoptères, missiles) et éventuellement non aéronautiques (automobiles, éoliennes, bâtiments).

La commission répartit son activité annuelle sur trois rendez-vous avec les membres de la 3AF intéressés par l'aérodynamique.

La dernière semaine de mars se tient le colloque annuel de la commission. Il est actuellement francophone et réunit entre 50 et 80 industriels et chercheurs. Il est organisé sur 2 jours 1/2 de présentations et de discussions et une demi-journée de visite technique. Il est remis à l'occasion de ce colloque la médaille de l'Association aux meilleures présentations de l'année précédente. Les actes de ces congrès sont disponibles au secrétariat de la 3AF.

Les deux autres rendez-vous sont répartis dans l'année. Ce sont deux demi-journées, sur un site industriel ou scientifique combinant exposés et visites.

Président

Jean DELERY
12 Boulevard du Téméraire
91310 MONTLHERY
t: 06 85 39 81 12
E-mail : jean.delery@free.fr

COMMISSION AVIATION D'AFFAIRES

Président

Jean-François GEORGES
Aéroclub de France
6, Rue Galilée
75782 Paris Cedex 16
☎ : 01 47 23 72 72 📠 : 01 47 23 72 71
E-mail : aéroclub@aéroclub.com

COMMISSION AVIATION LEGERE

L'aviation légère, les avions, les planeurs et les planeurs ultra légers motorisés ou non, dans leurs architectures, moteurs, équipements, procédés de fabrication spécifiques, professionnels et amateurs, environnement, normes et règlements, aspects économiques.

La commission étudie les problèmes et aspects scientifiques et technico-économiques, propres à l'aviation légère, pour en soutenir les développements et, au besoin, en promouvoir le renouveau. Elle assure les contacts avec les organisations spécialisées : DGAC, STPA, ONERA, Fédérations et RSA, constructeurs, informe et sensibilise les membres de la 3AF et le public.

Président

Claude LE TALLEC
ONERA
29, Avenue de la Division Leclerc – BP 72
92322 CHATILLON Cedex
☎ : 01 46 73 49 04
E-mail : claude.le_tallec@onera.fr

COMMISSION ENERGETIQUE

L'Energétique traite des diverses manifestations de l'Energie, laquelle, par définition, caractérise un système et exprime sa capacité à modifier l'état d'autres systèmes avec lesquels il entre en interaction. La Commission Energétique s'intéresse ainsi aux diverses formes de l'Energie rencontrées sur les systèmes aéronautiques et spatiaux, civils et militaires, à leurs transformations et à leurs effets. Plusieurs axes sont abordés, depuis les disciplines purement scientifiques jusqu'aux applications.

L'Energétique est concernée par de nombreuses technologies : les matériaux énergétiques (ergols solides & liquides, poudres, explosifs), la chimie, la mécanique, la fluide, l'hydraulique, l'électricité, l'électrotechnique et l'électronique, l'électrochimie, le photovoltaïque...

Les applications sont nombreuses : micro propulsion, pyrotechnie, actionneurs, équipements de sauvegarde, génération, stockage, conversion, restitution et régulation...

La Commission s'intéresse de façon permanente à l'état de l'art et aux technologies émergentes de l'Energétique, qui constituent un axe majeur de travail pour l'optimisation des architectures des plates-formes aéronautiques et spatiales.

La Commission Energétique aborde bien entendu les indispensables aspects « système » :

- suivi permanent des besoins exprimés par les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Oeuvre : besoins énergétiques croissants, amélioration des performances (efficacité accrue, mobilité, variété des missions...), amélioration du « confort » sur tous types de véhicules, exigences accrues de fiabilité et de sécurité
- optimisation globale : augmentation des rendements, réduction de la masse et du volume
- maîtrise de l'Energie et de ses effets : effets directement induits sur l'environnement interne aux véhicules, effets sur l'environnement externe
- management de l'Energie
- rôle croissant de la simulation physique et comportementale aussi bien en phase de validation que de conception
- rôle de la métrologie dans la compréhension des phénomènes, la validation des modèles et la validation des systèmes.

La plupart de ces aspects « système » constituent, dans l'ensemble des domaines aéronautiques et spatiaux, civils et militaires, un véritable enjeu.

La Commission Energétique se propose d'être un lieu d'échanges en établissant des liens entre les

Agences, les Systémiers, les Equipementiers et Intégrateurs, les Universités et Laboratoires de Recherche concernés par les disciplines et technologies de l'Énergétique et leurs applications. Dans ce but, la Commission :

- organise des journées rassemblant les membres du bureau sur un ou plusieurs thèmes dans des Sociétés participantes
- organise des conférences thématiques, tels que : progrès en micro propulsion, management de l'énergie à bord d'un véhicule spatial
- organise des congrès internationaux sur l'Énergie Embarquée : « On-Board Energetic Equipment » (2002, 2004), « Changes in Aeronautic and Space Systems : Challenges for On-Board Energy » (2006)
- rédige à la demande des documents prospectifs (« Livres Blancs », tels que « Prospective énergétique embarquée – Plates-formes aéronautiques et spatiales civiles et militaires » pour le compte de la Mission Scientifique, Technique et Pédagogique du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)
- participe à la promotion des métiers de l'Énergétique dans diverses manifestations (salons...)
- annonce ou rend compte des manifestations qu'elle organise par la Lettre 3AF ou par des courriers spécifiques.

Président

Patrick Farfal
ASTRIUM Space Transportation
66 route de Verneuil
BP 3002
78133 LES MUREAUX
☎ : +33 (0)1 39 06 23 70
☎ : +33 (0)6 78 22 11 12
☎ : +33 (0)1 39 06 72 90
Email: patrick.farfal@astrium.eads.net

Vice-Président

Eric Abriat
Moog Space & Defense Group
38 rue du Morvan
Silic 417
94573 RUNGIS Cedex
☎ : +33 1 45 60 70 06
☎ : +33 6 07 46 04 09
☎ : +33 1 45 60 70 01
Email: eabriat@moog.com

Jean Marc Besson
SNPE
Avenue Gay Lussac
33167 ST MEDARD EN JALLES
☎ : +33 (0)5 56 70 52 51
☎ : +33 (0)5 56 70 51 79
Email: jm.besson@snpe.com

COMMISSION ESSAIS

Tous les aspects des essais de vérification et de validation liés à la conception des produits aéronautiques (avions de transport civil ou militaire, avions de combat, avions légers, hélicoptères, missiles)

La commission rassemble ceux qui s'intéressent aux essais : spécialistes, industriels, chercheurs, universitaires, étudiants, pour mieux se connaître. Elle crée un échange d'idées entre spécialistes d'horizons différents et un lieu de formation permanente des ingénieurs.

Elle a pour mission de développer et de partager des études de nouvelles techniques et moyens d'essais pour faire des bons choix par échange d'expériences, d'exprimer des besoins communs et de mieux définir un cahier des charges, de diminuer et de partager le coût des études (mise en commun d'une bibliothèque d'actes de conférences et de comptes-rendus). Elle s'assure de la sécurité du personnel (sécurité des vols et sécurité du personnel sol), de la fiabilité des essais, du transfert vers l'industrie. Elle établit une relation non-concurrentielle entre les fabricants d'équipements français. Meilleure adaptation entre l'offre et la demande. Promotion des industriels français. Réponses communes à des appels d'offres (Europe, Etranger, DGA) du transfert de technologies d'essais vers d'autres secteurs de l'industrie (automobile, SNCF).

La commission sert d'interface entre industrie et université pour promouvoir l'enseignement des disciplines d'essais en Europe et en France en exprimant les besoins en formation initiale, en organisant la formation continue et des formations complémentaires.

Elle participe aux travaux des collectivités locales, des coopérations nationales (SEE-Club 17 et EPNER) et internationales (GST, RAeS, DGLR, AIDAA, IAF, AIAA) ainsi qu'aux Standards : Comité "European Telemetry Standardization Committee" avec SEE, DGLR, et TSCC (USA).

Président

Jacques PONS
DASSAULT-AVIATION
ESSAIS EN VOL
BP 28
13804 Istres Cedex
☎ : 04 42 56 75 78 📠 : 04 42 56 71 07
E-mail : jacques.pons@dassault-aviation.com

COMMISSION HELICOPTERES

Les hélicoptères et convertibles.

La commission hélicoptères est avant tout un centre de contact et d'échanges entre membres de la 3AF portant un intérêt particulier à la conception, la fabrication et l'utilisation d'aéronefs à voilure tournante.

En fonction des besoins, il est créé des groupes de travail qui étudient un sujet particulier, rédigent une note de prise de position ou un article de presse.

La commission organise des colloques ou symposiums sur des sujets concernant les hélicoptères : colloque franco-allemand sur l'aérodynamique des hélicoptères à Paris en 1998, European Rotorcraft Forum à Marseille en 1998.

Président

Yves FAVENNEC
EUROCOPTER
Aéroport International de Marseille Provence
13725 Marignane Cedex
☎ : 04 42 85 62 74 📠 : 04 42 85 86 05
E-mail : yves.favennec@eurocopter.com

COMMISSION HISTOIRE

L'histoire des techniques et des réalisations passées de l'aéronautique et de l'espace civil et militaire français.

Mettre en valeur les techniques et les réalisations passées de l'aéronautique et de l'espace français. Mettre en valeur les hommes et les organismes qui ont fait l'histoire dans ce domaine. Développer la "culture historique" dans l'industrie aéronautique et spatiale française. Mieux faire connaître l'histoire aéronautique et spatiale française à l'étranger pour que la France y trouve la place qu'elle mérite. Préserver les documents et matériels donnés par les sociétés ou personnes. Organiser des conférences périodiques. Organiser des symposiums. Distinguer les personnes ayant joué un rôle significatif. Interviewer (audio / vidéo) les personnes partant en retraite. Assurer la liaison avec les autres associations de même finalité.

Président

Philippe JUNG
Les Roses de Mai
150 Route de Pégomas
06130 GRASSE
t: 06 81 08 46 79
E-mail : philippe.jung3@free.fr

COMMISSION INFORMATION POUR L'ENTREPRISE

La documentation et toute l'information à caractère général (technique et non technique) du domaine aéronautique et spatial. La commission a été créée en 1984 sur l'initiative de l'Aérospatiale sous l'impulsion d'Oleg Lavroff et avec l'appui de la Snecma par l'intermédiaire de Bernard Girault.

La commission a pour mission d'établir entre ses différents membres des liens, des échanges ainsi que des coopérations au niveau national ou international profitables à toute la profession, d'examiner toute mesure ou proposition utile aux intérêts communs des sociétés, de mener des réflexions et d'élaborer des recommandations visant à organiser la mutation des systèmes informationnels de l'entreprise : méthodologie, outils, influence, de permettre à chaque membre d'améliorer l'efficacité de son propre service, d'organiser un Forum biennal pour promouvoir l'information et ses métiers.

Président

Bernard GUILLOT
SNECMA MOTEURS
Etablissement de Villaroche
77550 Moissy Cramayel
☎ : 01 60 59 80 08 - t: 06 88 07 23 30 📠 : 01 60 59 99 35
E-mail : bernard.guillot@sneema.fr

COMMISSION MATERIAUX

Les matériaux, procédés et processus intervenant dans la fabrication, la réparation et l'entretien de structures, moteurs et équipements aéronautiques et spatiaux.

Procurer aux responsables Matériaux et Procédés de la Communauté Aéronautique et Spatiale française un lieu de rencontre, de discussion et d'échange d'informations sur les nouvelles opportunités techniques, les problèmes d'actualité et les orientations futures du domaine.

Promouvoir les développements de l'industrie aéronautique et spatiale française et de ses

fournisseurs de matériaux et technologies auprès de la communauté internationale.
Echanger avec la communauté scientifique et technique sur les enjeux et opportunités des technologies innovantes à l'occasion de séances publiques.
Représenter la 3AF auprès des autres sociétés savantes dans le domaine des matériaux et procédés.

Président

Daniel ALIAGA
EADS FRANCE
4 bis rue du Val d'Or
BP 76 92152 Suresnes Cedex
☎ : 01 46 97 34 41 ☎ : 06 85 41 78 63 📠 : 01 46 97 34 90
E-mail : daniel.aliaga@eads.net

COMMISSION PROPULSION

L'ensemble des techniques de propulsion aéronautique ou spatiale, civile ou militaire : turboréacteurs et turbopropulseurs, turbines à gaz pour hélicoptères, statoréacteurs et superstatoréacteurs, propulsion pulsée, moteurs fusée, propulsion plasmique, propulsion nucléaire, ainsi que tout autre mode non conventionnel.

La commission propulsion propose des conférences techniques données par des spécialistes du domaine retenu. Ces conférences sont annoncées par la Lettre de la 3AF et par des courriers adressés aux membres ayant manifesté leur intérêt pour la propulsion au moment de leur adhésion. Il est donné quatre ou cinq conférences par an. Citons parmi ces dernières : La propulsion spatiale héliothermique, la propulsion des drones, UAV, UCAV, la micro-propulsion, les émissions des avions et environnement.

Les membres de la Commission Propulsion participent activement à l'organisation de divers congrès nationaux ou internationaux. Les congrès européens sont souvent préparés sous l'égide du CEAS (Council of European Aerospace Societies) : 6th International Symposium « Propulsion for Space Transportation of the XXI th Century », Congrès international 3AF « Which Technologies for Future Aircraft Noise Reduction », 9th CEAS European Propulsion Forum, « Virtual Engine, A challenge for Integrated Computer Modelling ».

Président

Isabelle DUBOIS
Snecma Moteurs
Etablissement de Villaroche
77550 Moissy Cramayel
☎ : 01 60 59 87 86 📠 : 01 60 59 78 45
E-mail : isabelle.dubois@snecma.fr

COMMISSION STRATEGIE ET AFFAIRES INTERNATIONALES

La Commission des Affaires Internationales est un lieu informel de rencontre et de concertation pour aborder des problèmes généraux ou harmoniser des actions avec des homologues étrangers impliqués dans le domaine aérospatial.

Des rencontres régulières permettent aux différents membres d'échanger des idées, de confronter des points de vue sur des questions d'intérêt général, de mettre en commun des expériences et de soutenir ainsi les partenaires de la 3AF dans ce délicat métier de la coopération internationale.

La Commission a pour missions :

- d'être un forum de réflexion sur les questions à caractère international dans le domaine

aéronautique et spatial.

- de servir de forum d'échanges pour les responsables des affaires internationales des sociétés membres de la 3AF.
- de contribuer aux activités des autres commissions en leur apportant la dimension coopération internationale.
- de travailler en concertation avec les autres associations membres du CEAS et en particulier de se coordonner pour l'organisation de manifestations.
- d'être l'entité correspondante de toute association internationale et en particulier de l'AIAA aux Etats-Unis.
- de contribuer au rayonnement de la 3AF à l'étranger et en particulier dans les pays francophones.

Président

Louis LAIDET
Cote de Toulouse
24250 DOMME
E-mail : louis.laidet@free.fr

COMMISSION STRUCTURES

La commission traite de la discipline "Mécanique des Structures", incluant la statique, la dynamique et les vibrations des structures dans leur environnement de service en linéaire et non linéaire pour les aspects locaux (résistance locale, comportement des liaisons et assemblages) et les aspects globaux (comportement global de résistance). L'environnement de service inclut les problématiques relatives aux structures couplées avec des fluides (aéroélasticité interne et externe, vibroacoustique) et le couplage avec des systèmes (contrôle actif des vibrations, etc.) Les principaux thèmes du domaine sont la conception, l'analyse et la modélisation, le dimensionnement, les méthodes de prévision, l'identification et le recalage des modèles de prévision, l'optimisation.

Président

Jean-Pierre GRISVAL
ONERA
29, avenue de la Division Leclerc
BP 72
92322 Châtillon Cedex
☎ : 01.46.73.46.04 📠 : 01 46.73.41.43
E-mail : jean-pierre.grisval@onera.fr

COMMISSION TRANSPORT SPATIAL

(en cours de réorganisation)

L'accès à l'Espace par l'identification:

- des missions
- des moyens à court, moyen et long terme.

L'objectif principal de la commission transport spatial est d'organiser au sein de la 3AF:

- une structure de rencontre, d'échange d'informations techniques et de propositions sur le sujet de l'accès à l'Espace,
- des journées thématiques de débats, regroupant les références sur un sujet donné, tant en France qu'au niveau international, permettant d'avoir un état synthétique à un instant donné et permettant l'énoncé de recommandations,
- des sous-groupes ad-hoc en charge de l'étude de tels sujets spécifiques, débouchant sur la

rédaction de « Position Papers » thématiques pour diffusion large et publication,
Un autre objectif est de constituer, sous l'égide de la 3AF, un point focal de coopération sur ce thème avec les autres Sociétés Savantes européennes oeuvrant sur les mêmes thèmes, de fournir de la documentation et de conseiller les professionnels et les étudiants, qui en expriment le souhait (rôle de consultant),

Cette structure est ouverte aux Industriels du domaine, aux Centres de recherche, aux Agences nationales ou internationales et aux Etablissements étatiques. La commission Transport Spatial travaille étroitement avec les autres commissions de la 3AF concernées par l'accès à l'espace, notamment les commissions Propulsion, Structures, Aérodynamique ou Histoire.

COMMISSION AVIATION MILITAIRE

Président

Antoine GUILLOT
THALES Maritime Safety & Security
Naval Division - Under Water Systems
1-5 Avenue Carnot
91883 MASSY Cedex
☎ : 01 69 75 38 66 ☎ : 01 69 75 38 78
☎ : 06 85 75 49 52
E-mail : antoine.guillot@fr.thalesgroup.com

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président

Marie FROMENT
AIRBUS SAS
316 Route de Bayonne
31060 TOULOUSE Cedex 09
E-mail : marie.froment@airbus.com

COMMISSION DIRIGEABLES

Président

Philippe GUICHETEAU
ONERA
Chemin de la Hunières
91761 PALAISEAU Cedex
E-mail : philippe.guicheteau@onera.fr

COMMISSION MISSILES

Président

Jean DUPONT
AIR & COSMOS
1 bis av. de la République
75541 PARIS Cedex 11
☎ : 01 49 29 32 14 ☎ : 01 49 29 32 01
E-mail : jean.dupont@air-cosmos.com

Commission en cours de création :

COMMISSION AVIONS CIVILS

Président

Francis GUIMERA
AIRBUS SAS
Rond-point Maurice Belloute
31707 BLAGNAC Cedex
☎ : 05 61 93 48 01 ☎ : 01 62 11 03 07
☎ : 06 07 25 65 44
E-mail : francis.guimera@airbus.com

COMMISSION PROPRIETE INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle en général, la propriété intellectuelle appliquée à l'industrie aéronautique ou spatiale en particulier.

La commission assure les contacts nécessaires avec les organismes spécialisés en Propriété Intellectuelle, identifie et étudie les problèmes de Propriété Intellectuelle de l'industrie spatiale française ou ceux relatifs aux relations internationales relevant de l'aérospatial.

Elle sensibilise et informe les membres de la 3AF sur les questions de Propriété Industrielle et propose des stratégies.

Président

Jérôme DECORCHEMONT
MESSIER-DOWTY
Zone aéronautique Louis Bréguet
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
☎ : 01 46 29 78 02 ☎ : 01 46 29 87 05
☎ : 06 75 09 45 36
E-mail : jerome.decorchemont@messier-dowty.com

COMITE JEUNES

Les relations de la 3AF avec l'Université et les jeunes permettent à des membres non professionnels de l'Association de moins de 30 ans d'être regroupés au sein d'un Comité Jeunes.

Ils proviennent d'horizons divers, depuis les classes de terminale jusqu'au 3e cycle d'Université, en passant par les écoles d'ingénieurs. Ce Comité regroupe ainsi des jeunes dont le métier sera l'aéronautique, l'espace ou les hautes technologies, ainsi que d'autres dont ce n'est pas à priori la vocation.

La 3AF permet à ces étudiants de découvrir les nouveaux aspects des techniques aéronautiques et spatiales en assistant aux conférences et visites organisées par les diverses commissions spécialisées. Elle peut également satisfaire leur curiosité en organisant des discussions propres au Comité sur des thèmes plus généraux et classiques, ces réunions étant sollicitées par les membres du Comité eux-mêmes : celles-ci peuvent être l'occasion de rencontres avec des professionnels et de prises de contact avec de futurs collègues ou de futurs employeurs.

Chaque année, le comité organise une sélection pour présenter des candidats à un concours qui se tient au sein du Congrès International d'Aéronautique (IAF), où la qualité des présentations françaises s'est toujours fait remarquer. Il en est de même pour le congrès du Conseil International des Sciences Aéronautiques (ICAS) lors de ses manifestations.

Président

Gérard LARUELLE
GL COMPETENCES
16 Avenue Fernand Lefebvre
78300 POISSY
☎ : 01 39 79 02 94 - ✉ : 06 18 57 98 41
E-mail : g.laruelle@wanadoo.fr

REPRÉSENTATIVITÉ EN EUROPE ET DANS LE MONDE.

En juin 1993, à l'occasion du Salon du Bourget, les principales sociétés savantes européennes ont signé à PARIS une constitution scellant la création de la CEAS : Confederation of European Aerospace Societies. Les membres fondateurs sont l'Association Aéronautique et Astronautique de France (AAAF) pour la France, la Deutsche Gesellschaft für Luft-und Raumfahrt Lilienthal-Oberth e.V. (DGLR) pour l'Allemagne, la Royal Aeronautical Society (RAeS) pour la Grande Bretagne, et l'Associazione Italiana di Aeronautica e Astronautica (AIDAA) pour l'Italie.

En 1994 la CEAS s'est élargie à l'Espagne avec l'Asociación de Ingenieros Aeronáuticos de España (AIAE) et aux Pays-Bas avec la Nederlandse Vereniging voor Luchtvaarttechniek (NVvL).

En 1996 la Suisse avec la Schweizerisch Vereinigung für Flugwissenschaften (SVFW) et la Suède avec la Flygtekniska Föreningen (FTF) sont devenus membres de la CEAS.

Dès la fin 2004 une esquisse de statuts fut élaborée, chacun reconnaissant que la CEAS devait se doter d'une entité légale. Fin 2005 le nouveau "Council of Europe and Aerospace Societies" naissait, avec des statuts déposés à Bruxelles et composé de deux branches : une Branche Aéronautique et une Branche Espace, réunissant environ 25 000 membres en Europe. Avec une telle taille, le CEAS est en mesure de faire entendre son point de vue par la publication de livres blancs et par sa présence dans les manifestations européennes ou internationales importantes. Une commission des Programmes assure la coordination des événements (colloques, congrès, etc...) afin d'harmoniser et de réduire le nombre de colloques en conflit d'intérêt.

Les conférences les plus importantes sont la « European Aerospace Conference », (EAC) annuelle itinérante en Europe et centrée sur un sujet aéronautique ou spatial et la « European Air and Space Conference » (EASC) organisée tous les deux ans à Bruxelles et consacrée aux aspects stratégiques auxquels l'Europe est confrontée.

Des forums européens du CEAS sont également organisés sur l'initiative de l'une des associations, avec le soutien d'autres membres au niveau du programme: Ce sont des colloques de plus petite taille que les conférences EAC, qui portent sur tout sujet aérospatial et que chaque association organise, en général, une ou deux fois par an.

Au niveau international enfin, l'AAAF est la correspondante en France de l'ICAS: International Council of the Aeronautical Sciences et membre de l'IAF: International Astronautical Federation.

Président

Jean-Marc GAROT
CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES
93 Boulevard du Montparnasse
75006 PARIS
☎: 01 49 54 33 13
☎: 06 26 63 90 90
E-mail : jean-marcgarot@igacem.gouv.fr

GRADES

Un système de grades 3AF a été créé au printemps 2000 afin de récompenser les membres titulaires qui sont reconnus par leurs travaux dans les domaines d'expertise intéressant l'Association. Ce système comporte deux niveaux : membre Senior 3AF et membre Emérite 3AF respectivement équivalent aux grades d'Associate-Fellow et de Fellow des associations anglo-saxonnes.

Membre Senior 3AF : ce titre est conféré par un comité ad hoc de 12 membres nommé par le Conseil d'Administration et présidé par le président de la 3AF. Le grade de Senior récompense un parcours professionnel remarquable d'au moins dix ans d'expérience et justifiés par des travaux et des publications qui font autorité dans la spécialité.

Le postulant doit également être membre de l'Association depuis au moins trois ans, sauf dérogation décidée par le Conseil d'Administration.

Membre Emérite 3AF : l'Eméritat est la plus haute distinction conférée par la 3AF. Il est décerné aux membres ayant obtenu le grade de membre Senior depuis au moins cinq ans. Il récompense les personnalités qui ont acquis une réputation reconnue par leurs pairs dans un domaine d'excellence. Leur nomination peut être prononcée à titre transitoire selon les modalités de l'article 3 du règlement intérieur.

Les membres Emérites sont nommés par le Conseil d'Administration.

La nomination aux grades de Membre Senior et de Membre Emérite est régie par les règles figurant dans le règlement intérieur.

Les deux niveaux de grade décrits ci-dessus sont reconnus au niveau européen par le CEAS (Council of the European Aerospace Societies) donnant ainsi une dimension internationale aux grades ainsi décernés.

LISTE DES MEMBRES EMERITES ET SENIORS

LISTE DES MEMBRES EMERITES 1^{re} PROMOTION ANNEE 2002

Thierry ALZIARY de ROQUEFORT
Valérie ANDRE
Philippe AUBAY
André AURIOL
Jean- Paul BECHAT
Jacques BENICHOU
Maurice BENSADOUN
Alain BENSOUSSAN
Roger BETEILLE
Pierre BETIN
Michel BIGNIER
Charles BIGOT
René BLOCH
Jean BOULET
Michel BOURELY
Georges BOUSQUET
Gérard BRACHET
Jean CABRIERE
Jean CARPENTIER
Michel CARPENTIER
Anny CAZENAVE
Philippe CAZIN
Roger CHEVALIER
Jean- François CLERVOY
Jean CLIMAUD
Jean-Michel CONTANT
Gilbert CORMERY
Philippe COUILLARD
Michel COURTOIS
Hubert CURIEN
Alain DAVENAS
Jean DELACARTE
Jean DELACROIX
Bernard DELOFFRE
Jean-Jacques DORDAIN
Clément DOUSSET
André DUBRESSON
Georges ESTIBAL
Paul GERMAIN
Roy GIBSON

Raymond GOETHALS
Claude GOUMY
Jacques HAMANN
Michel HUCHER
Jacques LARPENT
Gérard LARUELLE
André LEBEAU
Pierre LECOMTE
Louis-François LEGRAND
Pierre LISSARAGUE
Jean-Marie LUTON
Pierre MADON
Jean-Pierre MAREC
François MAURIN
Michel MIGNOT
René H. MILLER
Pierre MOLETTE
Bernard MONNERIE
André MOTET
René MOUILLE
Jacques PAGNARD
Marc PELLEGRIN
Henri PERRIER
Marcel PIERRE
Jean PINET
Hubert PLANEL
Jean Charles POGGI
Philippe POISSON-QUINTON
Bruno REVELLIN-FALCOZ
Jean-Marie RICHE
Jean-Claude RIPOLL
Guy Bernard RUPIED
Jean-Pierre SANFOURCHE
Michel SCHELLER
Jean SOISSONS
Claude TERRAZZONI
Yves THIRIET
André TURCAT
Pierre USUNIER

PROMOTION ANNEE 2004

Joël BARRE
Gérard BREARD
Roger-Maurice BONNET
Serge BOUDIGUES
Daniel BUCLET
Max CALABRO
Sébastien CANDEL
Jean DELERY
Daniel DEVILLER
Philippe GALLAND
Alain GARCIA
Marius GOUTINES
Jean-Paul HERTEMAN

Jean-François IMBERT
Jacques JACOB DE CORDEMOY
Tasadduq KHAN
Paul KUENTZMAN
Alain LASALMONIE
Thierry LEVEUGLE
Anne-Marie MAINGUY
Christian PETIAU
Marcel POULIQUEN
Alain SOUCHIER
Roger VALID
Jacques VEAUX
Georges VILLE

PROMOTION ANNEE 2005

Claude BECHET
François BECKER
Jean BROQUET
Jacques CHAUMERON
Christian DECAIX
Gérard DOREY
Jacques DURAND
Jean Marie FEHRENBACH
André FLOURENS
Bernard FOUQUES
René Jean GRAS
Geneviève INGLEBERT
Denis JEANDEL

Jean-Pierre JUNG
Jacky LEYNAERT
Christian MARI
Georges MEAUZE
Roger OHAYON
Pierre PERRIER
Jean Jacques PHILIPPE
Michel POLYCHRONIADIS
Pierre ROUGIER
Jean Pierre TARAN
Jean Marc THOMAS
Pierre THOURAUD
Pierre WOERNER

PROMOTION ANNEE 2006

Jean-François GEORGES
Daniel SACOTTE

Christian PERUT

PROMOTION ANNEE 2007

Alain CHEVALIER
Isabelle DUBOIS

Francis LEBOEUF

LISTE DES MEMBRES SENIORS ANNEE 2001

Raymond BEC
Jean-Paul BONNET
Jean COULOMB
Jean COUSTEIX
Blanche DEMARET
Gérard FOURNIER
Hervé HOLLANDERS
Denis JEANDEL
Jean-Claude LENGRAUD

Jacky LEYNAERT
Christian MARESCA
Jean-Jacques PHILIPPE
Christian PUJOL
Jean-Louis SOLIGNAC
Jean-Paul VAUNOIS
Jean-François VERGNOLLE
Henri VIVIAND

ANNEE 2002

Dominique BARTHE
Jacques BORROMEE
Jean-Noël BRICOUT
Philippe CHAPUIS
Bernard CHEMAUL
Alain CHEVALIER
Christian CORNUAULT
Claude DELAMASANTIERE
Isabelle DUBOIS
Alain FERRAN
Dominique FOURNIER
Iskender GÖKALP

Didier GUEDRA-DEGEORGES
Pierre-Marie HUTIN
Roland KRAFFT
Michel LACABANNE
Christian LARDIER
Francis LEBOEUF
Robert MACE
Georges MEAUZE
Pascal PEMPIE
Jean-Claude TRAINEAU
Gilles VIGIER
Pierre WOERNER

ANNEE 2004

Pierre-Guy AMAND
Yann BARBAUX
Benoît BERGER
Pierre BESCOND
Christophe BONNAL
Fernand d'AMBRA
Juan DE DALMAU

Guy DESTARAC
Pierre-Noël FAVIER
Gérard FOUILLOUX
Laurent GATHIER
Paul GAUGE
Marcel GILLI
Patrick GIRAULT

Hubert GOSSOT
Philippe GRISON
Yann GUILLOU
Jacques HAUVETTE
Jean JAMET
Philippe JUNG
Simon KLINGLER
Jeannine LAFON
Jean-louis LAFON
Louis LAIDET
Guy LEBEGUE

Marc BOUCHEZ
Patrice BRUDIEU
François FALEMPIN
Patrick FARFAL
Jacques GIGOU

Eric ABRIAT
Philippe ADAMSKI
Yves AURENCHE
Jean-François BELON
Daniel CABANEL
Jean-Pierre CASAMAYOU
Valérie CAZES
Philippe CLAR
Philippe CLERC
Didier COMPARD
Jean-Louis CONTRERAS
Philippe COUE
Alain COUTROT
Dino CRAPIZ
Jean-Louis CULLERIER
François DENEU
Maurice DESLOIRE
Jean-Michel DUC
Serge EURY
Michel EYMARD
Etienne FAGE
Gérard FARMAN

Daniel ALIAGA
Jean-Claude ARRIBAT
Jacques BOUCHET
Bernard BOUSQUET
Jean-Jacques DECHEZELLES
Gilles DUFOUR
Michel FAUVEAU
Pascal FORTUNIER
Patrick GILLIERON
Paul GOARANT
Yves GOURINAT
Jean-Pierre GRISVAL
Jean-Yves GUEDOU
Laurence GUILLET
Francis GUIMERA
Claude HANTZ

Jean LIZON-TATI
Jean MACHERET
Christiane MICHAUD
Jean-Yves MONDON
Serge MORLAN
Jean ROUCHON
Jean-Jacques RUNAVOT
Hubert SCHAFF
Jean-Claude THEVENIN
Alexandre TIMSIT
Jean-Marc WEBER

ANNEE 2005

Jean François GUERY
Pierre MÂTAL
Francis RENARD
Jean THEPENIER
Anne VENABLES

ANNEE 2006

Pierre FAUCOUP
Christine FRANCILLON
Pascal GARNERO
Bernard GUILLOT
Jean-Louis HEUDIER
Philippe JARRY
René JOATTON
François JOUAILLEC
Wilhelm KORDULLA
Bruno LAMISCARRE
Erick LANSARD
Norbert LAURENCON
Gilles MAQUET
André MORTELETTE
Marie-France RAVAT
Eric RIBADEAU DUMA
Claude ROCHE
Manola ROMERO
Guy SCHAEFFER
Pierre VELHAC
Bernard VIVIER
Alain VUILLET

ANNEE 2007

Philippe HENRY
Eric HERMANT
Marc LABARRERE
Roger LAFONTA
Bernard LALLEMANT
Jean-Pierre LE GOFF
Paul LEPAROUX
Bernard MASURE
Shigehisa NAKA
Philippe ROLLET
Jean-Pierre SEREY
Bruno STOUFFLET
Jean TENSI
Sylvain THIBAUDIER
Guy TURZO
Claude VIDAL

PRIX - MEDAILLES - PALMES

Depuis 1973, la 3AF décerne chaque année des prix destinés à reconnaître les mérites des membres dont les travaux ont valorisé les domaines de l'Aéronautique et de l'Espace. En 1989, la 3AF a créé également le Grand Prix Spécial, décerné lors des occasions exceptionnelles ainsi que le Prix Réussite en 1997.

Le Grand Prix Spécial et le Grand Prix sont destinés à récompenser un parcours professionnel remarquable. Ils sont attribués à des personnalités françaises ou étrangères ayant favorisé ou ayant contribué par leur rayonnement, au développement dans l'un des deux domaines aéronautique ou spatial.

Les Prix de l'Aéronautique et de l'Astronautique sont décernés à des personnalités françaises qui se sont particulièrement distinguées par leurs travaux dans ces deux mêmes domaines.

Le Prix des Jeunes récompense un jeune scientifique de moins de trente ans qui s'est distingué par la qualité et l'originalité de ses travaux ou par l'esprit d'entreprise dont il a fait preuve dans son début de carrière.

Le Prix Réussite est destiné à récompenser une équipe qui s'est illustrée en menant à bien un projet d'envergure dont le retentissement technique ou scientifique sert la cause des domaines aéronautique et spatial.

Le Prix Albert Ducrocq a été décerné en 2002 et 2003 par la 3AF dans le but de rendre un hommage au grand chroniqueur de l'espace.

Les prix sont remis généralement à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle. Chaque récipiendaire reçoit un diplôme et une médaille. Le lauréat du Prix des Jeunes bénéficie en outre d'une gratification financière.

D'autres prix et médailles sont également distribués par la 3AF pour récompenser par exemple la meilleure communication lors d'un colloque. Fondée sur des critères d'originalité, d'intérêt scientifique ou industriel, de qualité de l'écrit et de présentation orale, l'attribution de ces récompenses est faite par consensus général des membres du Comité de Programme ou de la Commission technique concernée.

La remise de ces prix a lieu généralement au Conseil Général ou à la Mairie du lieu où se déroule la manifestation ou lors du dîner de clôture du colloque.

Dans le domaine international, la 3AF décerne depuis le début des années 1970 **la médaille Edmond Brun** destinée à récompenser un étudiant de la catégorie « undergraduate » (élève ingénieur) qui s'est distingué lors du Symposium Etudiant annuel du Congrès international d'Astronautique.

Depuis 1983, la 3AF décerne également **la médaille Pierre Contensou** pour la catégorie « graduate » (niveau doctorat) lors du même symposium.

Le Jury de sélection est constitué de personnalités internationales sous l'égide de la Fédération Internationale d'Astronautique (IAF).

Les médailles sont remises chaque année par le Président de la 3AF ou l'un des Vice-Présidents lors du dîner de Gala du Congrès International d'Astronautique (IAC). Ces médailles décernées sur tous les continents lors de ces trente dernières années, ont contribué largement au rayonnement international de la 3AF dans le monde aérospatial et le milieu universitaire.

Selon la proposition du Comité des Prix, la 3AF a décidé en 2004 la création d'une nouvelle distinction « Les Palmes 3AF ». Cette distinction permet de reconnaître et de récompenser ceux et celles de nos membres qui par leur présence, leurs actions et leurs apports personnels ont contribué au développement, au rayonnement et à la notoriété de notre Association.

En effet, le comité des prix a insisté sur le besoin essentiel de mettre en valeur et de remercier ceux d'entre nous qui, consacrant beaucoup de temps personnel à notre Association et de façon bénévole, ont par leur zèle et la continuité de leur action, permis à la 3AF d'être aujourd'hui connue et reconnue.

LISTE DES LAUREATS DES PRIX

GRAND PRIX SPECIAL

1989 Général Jean-Loup CHRETIEN
1994 Gilbert DEFER
1995 Paul ANDREU
1996 Charles BIGOT
1997 Jean PIERSON
1998 Bertrand DAUGNY
1999 Jean-Luc LAGARDERE
2000 Jean-Paul BECHAT
2001 Alain BENSOUSSAN
2002 Serge DASSAULT
2003 Jean Cyril SPINETTA
2006 Marc VENTRE

GRAND PRIX

1973 Lucien SERVANTY
1974 Jean BOULET
1975 Henri DEPLANTE
1976 Joseph SZYDLOWSKI
1977 André VIALATTE
1978 Emile STAUFF
1979 Roger BETEILLE
1980 Pierre USUNIER
1981 François LEGRAND
1982 Jean CABRIERE
1983 IGA Antonin COLLET-BILLON
1984 Gilbert CORMERY
1985 IGA Michel BIGNER
1986 Noël MIGNOT
1987 René MOUILLE
1988 IGA Marc PELLEGRIN
1989 Pierre LACHAUME
1990 Jean-Pierre SAGET
1991 Jean SANDEAU
1992 Jean SOLLIER
1993 Yves THIRIET
1994 Jacques PLENIER
1995 Roger BONNET
1996 Pierre ALESI
1997 Claude TERRAZZONI
1998 Jean-François BIGAY
1999 Jean Claude HUSSON
2000 Claude GOUMY
2001 Philippe COUILLARD
2001 Bruno REVELLIN-FALCOZ
2002 Jean-Paul GENEST
2003 Jean-Marc THOMAS
2003 Jean-Jacques DORDAIN
2004 Yves LECLERE
2005 François QUENTIN

PRIX D'AERONAUTIQUE

1974 Alexandre BOUDIGUES
1975 Bernard GAMBET
1976 Gilbert KLOPFSTEIN
1977 Pierre PERRIER

1978 Marcel PIERRE
1979 Jacques PAGNARD
1980 Jean-Paul EMORE
1981 Robert BRUNETEAUD
1982 Jean GUILLOT
1983 Robert DEBLACHE
1984 Daniel LEROUGE
1985 André MOTET
1986 Paul Louis MATHE
1987 Max GIRAUD
1988 Jean-Claude HIRONDE
1989 Henri PERRIER
1990 Georges GUTMAN
1991 André BARBOT
1992 Joseph MAESTRATI
1993 Jean AUVINET
1994 Georges KARADIMAS
1995 Yves RICHARD
1996 Lionel de LA SAYETTE
1997 Bernard MONNERIE
1998 Jacques VEDEL
1999 Daniel VILLE
2000 Jean- Pierre MAREC
2001 Alain GARCIA
2002 Bernard CERTAIN
2003 Jacques RENVIER
2004 Pierre LEGER
2005 Robert LAFONTAN
2006 Jacques BROCHET
Philippe LACOMME

PRIX D'ASTRONAUTIQUE

1974 Claude POHER
1975 Pierre MADON
1976 Jacques BOUTTES
Equipe Météosat :
Roger IMBERT,
Armand PERALDI
1978 François DESVIGNES
1979 Frédéric d'ALLEST
1980 Equipe Thomson-CSF
représentée par Robert METIVIER
1981 Centre Spatial Guyanais, CNES
représenté par son Directeur :
Pierre BESCOND
1982 André REMONDIERE
1983 Jean-Claude HUSSON
1984 Claude GOUMY
1985 Jean-Marie LUTON
1986 Lucien ABADIE
1987 Roger VIGNELLES
1988 Pierre BETIN
1989 Jean-Jacques SUSSEL
1990 Roland DESCHAMPS
1991 Alain DAVENAS
1992 Equipe Topex-Poséidon :
Charles YAMARONE
William PATZERT
Michel LEFEBVRE

Michel DORRER
 1993 Jean BROQUET
 1994 Claude QUIEVRE
 1996 Marius LE VEVRE
 1997 Serge EURY
 1998 Michel COURTOIS
 1999 Michel BOUFFARD
 2000 Bernard HUMBERT
 2001 Jean-Yves LEGALL
 2002 Laurent COLLET-BILLON
 2003 Jean-Luc ISSLER
 2004 Jean-Pierre BIBRING
 2005 Gérard BREARD

PRIX DES JEUNES

1973 Groupe d'élèves de l'ENSAM
 1974 Jean-Jacques DORDAIN
 1975 Yves MEUSBURGER
 1976 Michel de CREMIERS
 1977 Michel COURTOIS
 1978 Patrick ANSTETT
 1979 François LE CHEVALLIER
 1980 Annie COMBELLE
 1981 Gérard LECINA
 1982 Bertrand DELAHAYE
 1983 Max GRIMARD
 1984 Geneviève CAMPAN
 1985 Jacques SERRE
 1986 Gilles CHAMPIGNEUX
 1987 Vincent CASSIGNEUL
 1988 Bernard CYNA
 1989 Philippe VANCAMBERG
 1990 Jean-Louis DA COSTA
 1991 Alain COUPIER
 1992 Patrick VUILLERMOZ
 1993 François CORON
 1994 Luc LALOY
 1995 Pierre-Yves DAVID
 1996 Jean-François CHAUVOT
 Hughes DÉNIAU
 1997 Guillaume TRAN THANH
 1998 Yann JASLIER
 Philippe MARESCHAL
 1999 Stéphane AUDIC
 Christophe JUST
 2000 David FERULLO
 Gaëlle JARTHON
 2001 Sylvie FARGEOT
 Eric STANDAROVSKI
 2002 Sébastien DECK
 Jérôme LEPINE
 2003 Vincent PEYPOUDAT
 2004 Jean-Marie LONCHARD
 Angelot MINOTTI
 Laurent SCHMITT
 2005 Fabien TERRADE
 Pierre COTTENCEAU

PRIX REUSSITE

1997 Equipe SPOT 1, CNES
 1998 Equipe ARIANE V, EADS LV

1999 Equipe Missiles Tactiques, Aérospatiale
 Matra Missiles
 2000 Equipe Projet A.V.E, Dassault Aviation
 2001 Equipe CONCORDE, France et Grande
 Bretagne
 2002 Equipe d'Essais en Vol AIRBUS
 2003 Equipe « Mars Express »
 2004 Equipe Industrielle HUYGENS
 2005 Equipe de requalification du vol ARIANE V
 Equipe « EVEREST » EUROCOPTER
 Equipe « Oscillations de poussée et
 Moteurs à propergol solide » SNPE-CNES-
 ONERA
 2006 Equipe DASSAULT : Plateau virtuel
 pour Falcon 7X
 Equipe EUROCOPTER : Pilotes
 automatiques et avionique

PRIX INNOVATION

2006 Bernard ETCHEPARRE

PRIX ETUDIANTS

2006 Stéphane QUERRY
 Aurélien RIGOLLET

PRIX Albert DUCROCQ

2002 Christian LARDIER
 2003 Alain SOUCHIER

Médaille Edmond BRUN

1996 Marcus FROMM
 1997 Alice LIU
 1998 Marion BEIER
 1999 E. EDELMANN
 2000 Axel PREUSS
 2001 V.J. LAPPAS
 2002 F.M.C. CAMARA
 2003 Oscar PORTELA
 2004 Méghan R. GRANT

Médaille Pierre CONTENSOU

1996 Briand MUZAS
 1997 Pierre LEMONDE
 1998 Robert T. BOCCHIERI
 1999 Mathias JOLK
 2000 Ludovic DUVET
 2001 Carlos WESTHELLE
 2002 Grégory PRADELS
 2003 Lucas LABADIE
 2004 Christopher BRUNNER
 2005 Kara KRANZUSCH
 Matthias GRUNDWURMER

PALMES 3AF

2003 Alice TORGUE
 Albert ZAGOURI
 Francis ALARCON
 Paul LEMUHOT

GROUPES REGIONAUX

Les groupes régionaux sont les relais de la 3AF dans les régions de langue française, notamment celles où sont implantées des activités aéronautiques et spatiales. Ils ont pour mission de traduire en actions locales, la politique générale arrêtée par le Conseil d'Administration de la 3AF

Ils représentent l'Association, auprès des membres individuels et collectifs locaux (Organismes de Recherche, Entreprises Industrielles, Etablissement de Formation, Agences et Institutions régionales, départementales et municipales). Ils organisent des colloques, conférences, dîners-débats, expositions, visites, etc... en concertation avec le Bureau National. Ils participent également aux manifestations régionales qui concernent l'Aéronautique et l'Astronautique. Ils animent un relais d'informations et la rédaction d'articles pour la Lettre et pour le site web de l'Association.

L'administration de chaque Groupe Régional, qui fait partie intégrante de la 3AF, est confiée à un Bureau Régional comprenant un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents, un Secrétaire Général et un Trésorier.

La création de Groupes Régionaux est présentée par le Bureau National, décidée par le Conseil d'Administration et entérinée par l'Assemblée Générale.

3AF-BEARN-GASCOGNE

23, Avenue de Coulaoun

64200 Biarritz

Tél : 06 64 39 21 24 - Tél/Fax : 05 59 43 95 30

E-mail : b.vivier@laposte.net

Président: Bernard VIVIER

3AF-BORDEAUX-SUD-OUEST

Espace Villepreux

37 route de Tronquet

33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

Tél /Fax : 05 56 28 33 60

E-mail : aaaf.bordeaux@wanadoo.fr

Président : Jean-Louis CULLERIER

Secrétaire : Matthieu VISSA

Trésorier : Philippe JACQMIN

3AF- BRETAGNE- PAYS DE LOIRE

M. Jean-Pierre LE GOFF

SIREHNA

1 rue de la Noé

BP 42105

44321 NANTES Cedex 3

Tél : 02 51 86 02 86 - Fax : 02 40 74 17 36

E-mail : sirehna@sirehna.com

Président : Jean-Pierre LE GOFF

3AF-CANNES-COTE D'AZUR

B.P. 135

06156 Cannes La Bocca Cedex

Tél : 04 92 92 79 80 - Fax : 04 92 92 33 20
E-mail : aaaf.ca@wanadoo.fr
Président : Jean-Jacques DECHEZELLES
Secrétaire : Martine LUTZ
Trésorier : André MORTELETTE

3AF-CENTRE

Iskender GÖKALP
C/o Laboratoire de Combustion et Systèmes Réactifs
1-C, avenue de la Recherche scientifique
45071 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 25 54 63 - Fax : 02 38 25 78 75
t: 06 89 09 76 62
E-mail : gokalp@cnrs-orleans.fr
Président : Iskender GÖKALP

3AF-ILE DE FRANCE

Anne-Marie MAINGUY
22 avenue des Cottages
92340 BOURG-LA-REINE
t: : 06 60 05 64 01
E-mail : mainguy@onera.fr
Présidente : Anne-Marie MAINGUY

3AF-KOUROU-GUYANE FRANÇAISE

C/o M. Jacques BOUCHET
9 Impasse Toutouri
97310 Kourou (Guyane Française)
Tél : 05 94 32 95 62
E-Mail : jac.bouchet@laposte.net
Président et Trésorier : Jacques BOUCHET
Secrétaire : Michel JEAN-BAPTISTE

3AF-LANGUEDOC ROUSSILLON

C/o M. Daniel BUCLET
8 rue des Framboisiers
34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67 57 96 63
E-Mail : jmdbuclet@wanadoo.fr
Président : Professeur Claude DUPUY
Vice-président : Daniel BUCLET
Secrétaire : Alain PIC
Trésorier : Patrick MESSABIS

3AF-MARSEILLE-PROVENCE

M. Alain VUILLET
C/o Eurocopter France
13725 Marignane Cedex
Tél : 04 42 85 75 65 - Fax : 04 42 85 86 45

E-Mail : alain.vuillet@eurocopter.com
Président : Alain VUILLET
Secrétaire : Fernand d'AMBRA
Trésorier : Gilles DUFOUR

3AF-NORMANDIE

Patrick GIRAULT
AIRCELLE
Route du Pont VIII
76700 HARFLEUR
Tél : 02 35 55 47 20
E-mail : patrick.girault@aircelle.fr
Président : Patrick GIRAULT
Secrétaire : Christian VANPOUILLE
Trésorier : Claude HANTZ

3AF-POITIERS-CENTRE ATLANTIQUE

C/O M. Jean TENSI
ENSMA / LEA Téléport 2
1, Avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél : 05 49 49 80 83 - Fax : 05 49 49 80 83
E-mail : jean.tensi@lea.ensma.fr
Président : Jean TENSI
Secrétaire : Laurent PERAULT
Trésorier : Yves SECHERET

3AF-RHONE ALPES

Monsieur Denis JEANDEL
Ecole Centrale de Lyon
36 avenue Guy de Collongue
69134 Ecully Cedex
E-mail : denis.jeandel@ec-lyon.fr
Contact : Marie-Gabrielle PERRIAUX
E-mail : marie-gabrielle.perriaux@ec-lyon.fr
Tél : 04 72 18 61 39 - Fax : 04 78 33 31 10
Président : Denis JEANDEL

3AF-TOULOUSE-MIDI PYRENEES

M. Alain CHEVALIER
SUPAERO
Résidence n°2
10, Avenue Edouard Belin
31400 Toulouse
Tél : 05 62 17 52 80 - Fax : 05 62 17 52 81
E-mail : aaaftlse@aol.com
Président : Alain CHEVALIER
Secrétaire : Philippe MAIRET
Trésorier : Guy DESTARAC

LISTE DES ABREVIATIONS

Ecoles et Universités:

Air War College	Air War College, Montgomery Alabama (USA)
American Institute	American Institute (USA)
Anna Univ	Anna Université, Inde
Austin Texas Univ	University of Austin Texas
Berkeley Univ	Berkeley University, Californie (USA)
Berlin Univ	Université de Berlin (RFA)
Boston Univ	Boston University (USA)
Bristol Univ	Université de Bristol (UK)
Bruxelles Univ	Université de Bruxelles (B)
CE	CE Rochefort Marine
CEA	Centro de Estudios Aeronauticos
CEPI	Diplôme du Centre d'Etudes des Problèmes Industrielles
CEPRIM	Centre de Perfectionnement et de Recherche en Ingenierie et Management
CESI	Centre d'Etudes Supérieures Industrielles
CESM	Centre d'Etudes Supérieures de Mécanique
CESS	Centre des Etudes Supérieures de la Sidérurgie
CESTI	Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles
CHEAM	Centre des hautes Etudes pour l'Afrique et l'Océanie
CHEAr	Centre des Hautes Etudes de l'Armement
CHEM	Centre des Hautes Etudes Militaires
CI	Collège des Ingénieurs
CID	Collège Interarmées de Défense
Cincinnati Univ	University of Cincinnati (USA)
CIOT	California Institute of Technology
CITP	California Institute of Technology Pasadena (USA)
CM	Chambre de Commerce
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNFDI	Création, Gestion d'Entreprises
Cours Florent	Cours Florent
CPA	Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires de la Chambre de Commerce de Paris
Cranfield Univ	Cranfield University (UK)
CU	Cornell University (USA)
Delaware Univ	University of Delaware (USA)
EA	Ecole de l'Air
EAB	Ecole D'Aéronautique Blida
EAP	Ecole d'Architecture et Paysagiste
Ebreguet	Ecole Breguet Paris
EC Lille	Ecole Centrale de Lille
ECAM	Ecole Catholique d'Arts et Métiers
ECAMP	Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris
ECE	Ecole Centrale d'Electronique
ECL	Ecole Centrale de Lyon
ECN	Ecole Centrale de Nantes
ECP	Ecole Centrale de Paris
ECS	Ecole Commerce Solvay
EDHEC	Ecole de Hautes Etudes Commerciales du Nord
EDPI	Ecole Professionnelle Dessin Industriel
EEIM	Ecole d'Electricité Industrielle de Marseille
EEMI	Ecole d'Electricité et de Mécanique Industrielle
EENP	Diplôme d'Elève des Ecoles Nationales Professionnelles
EETAA	Ecole Enseignement Technique de l'Armée de l'Air
EFREI	Ecole Française d'Electronique et d'Informatique
EGC	Ecole de Génie Civil
EGM	Ecole du Génie Maritime
EIC	Ecole Industrielle de Casablanca
EIGSI	Ecole d'Ingénieurs en génie des Systèmes Industriels
EIVL	Ecole d'Ingénieurs du Val de Loire
EM	Ecole de la Magistrature
EM ALBI	Ecole des Mines d'Albi
EM Lyon	Ecole de Management de Lyon
EMA	Ecole Militaire de l'Air
EMF	Ecole Militaire de la Flotte
EMN	Ecole des Mines de Nancy

EMP	Ecole des Mines de Paris
EMSE	Ecole des Mines de Saint Etienne
EMSST	Enseignement Militaire Supérieur Scientifique & Technique
EN	Ecole Navale
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENAC	Ecole Nationale de l'Aviation Civile
ENI Belfort	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Belfort
ENI Brest	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest
ENICA	Ecole Nationale d'Ingénieur des Constructions Aéronautiques
ENIM	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz
ENISE	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne
ENIT	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
ENP de l'Air	Ecole Nationale Professionnelle de l'Air
ENPC	Ecole Nationale des Ponts & Chaussées
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSA	Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique
ENSAE	Ecole Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace
ENSAIS	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg
ENSAIT	Ecole Nationale Supérieure Arts et Industries Textiles
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ENSAr	Ecole Nationale Supérieure de l'Armement
ENSC	Ecole Nationale Supérieure de Chimie
ENSC Caen	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Caen
ENSC Clermont-Ferrand	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand
ENSC Paris	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris
ENSC Rennes	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes
ENSC Toulouse	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Toulouse
ENSCA	Ecole Nationale Supérieure de Construction Aéronautique
ENSCI	Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle
ENSCM	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
ENSCP Bordeaux	Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de ses Applications
ENSEEIH	Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique et d'Hydraulique de Toulouse
ENSEM	Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique
ENSERB	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Bordeaux
ENSERG	Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble
ENSGM	Ecole Nationale du Génie Maritime
ENSHMG	Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble
ENSI	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique
ENSIA	Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSICA	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Construction Aéronautique
ENSIEG	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Electriciens de Grenoble
ENSIETA	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement
ENSIGC	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs du Génie Chimique
ENSIL	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Limoges
ENSM	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans
ENSM Nantes	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes
ENSM Paris	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris
ENSM Poitiers	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérodynamique
ENSMA	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers
ENSMM	Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques
ENSP Grenoble	Ecole Nationale Supérieure de Physique de Grenoble
ENSP Saint Cyr	Ecole Nationale Supérieure de Physique de Saint Cyr
ENSPM	Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs
ENST	Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications
ENSTA	Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (GM inclus)
ENSTIMA	Ecole Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Alès
EP	Ecole Polytechnique
EP (Bucarest)	Ecole Polytechnique de Bucarest
EP (Budapest)	Ecole Polytechnique de Budapest
EP (Istanbul)	Ecole Polytechnique d'Istanbul

EP (Kiev)	Ecole Polytechnique de Kiev
EP (Milan)	Ecole Polytechnique de Milan
EP (Montréal)	Ecole Polytechnique Montréal
EP (Prague)	Ecole Polytechnique de Prague
EP (Turin)	Ecole Polytechnique de Turin
EPDI	Ecole Professionnelle Dessin Industriel
EPF	EPF - Ecole d'Ingénieurs
EPF (Lausanne)	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
EPF (Zurich)	Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich
EPITA	Ecole Pour l'Informatique et les Techniques Avancées
EPMI	Ecole d'Electricité de Production et Méthodes Industrielles
EPNER	Ecole du Personnel Navigant d'Essais et de Réception
EPNEV	Ecole du Personnel Navigant d'Essais en Vol
EPU	Ecole Polytechnique Universitaire
ERECCM	Ecole de Radio Electronique de la Chambre de Commerce de Marseille
ERU	Embry Riddle University
ESAM	Ecole Supérieure des Arts et Métiers
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
ESC Lyon	Ecole Supérieure de Commerce de Lyon
ESC Paris	Ecole Supérieure de Commerce de Paris
ESC Toulouse	Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse
ESCG	Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion
ESCIL	Ecole Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon
ESDES	ESDES Commerce et Management Lyon
ESEM	Ecole Supérieure de l'Energie des Matériaux
ESEO	Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest
ESG Paris	Ecole Supérieure de Gestion Paris
ESGA	Ecole Supérieure de Guerre Aérienne
ESIEE	Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique
ESIM	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille
ESIT	Ecole Nationale Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs
ESITPA	Ecole Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture
ESL Lyon	ESL Lyon
ESM Saint-Cyr	Ecole Spéciale Militaire Saint Cyr
ESME	Ecole Spéciale de Mécanique et d'Electricité
ESO	Ecole Supérieure d'Optique
ESP	Ecole Supérieure d'Electricité
ESPCI	Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle de Paris
ESSA	Ecole du Service de Santé des Armées
ESSCA	Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ESSTIN	Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy
EST	Escuela Superior Tecnica
ESTA	Ecole Spéciale des Travaux Aéronautiques
ESTACA	Ecole Supérieure Technique d'Aéronautique et de Construction Automobile
ESTEI	Ecole Supérieure des Technologies de l'Electronique et de l'informatique
ESTIT	Ecole Supérieure des Techniques Industrielles et des Textiles
ESTP	Ecole Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie
ETA	Ecole Technique Aéronautique
ETA Ville d'Avray	Ecole Technique Aéronautique de Ville d'Avray
ETAA	Ecole Technique de l'Armée de l'Air
ETh	Ecole Thermique
FA	Faculté d'Aéronautique
FDR	Faculté de Droit de Rennes
FDT	Faculté de Droit de Toulouse
FIUPSO	Formation d'Ingénieur de l'Université d'Orsay
FLP	Faculté de Lettres de Paris
FM de Lille	Faculté de Médecine de Lille
FS	Fachhochschule Stralsund (Allemagne)
FSB	Faculté de Sciences de Bordeaux
FSM	Faculté de Sciences de marseille
FSP	Faculté des Sciences de Paris
Georgetown Univ	Georgetown University (USA)
GIT	Georgia Institute of Technology
Harvard Univ	Harvard University (USA)
HEC	Ecole des Hautes Etudes Commerciales

HEE	Hautes Etudes Européennes Strasbourg
HEI	Ecole des Hautes Etudes Industrielles
HUPE	The Haarlem University of Professional Education
IAC	Institut Auguste Conte
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IALM	Institut Aéronautique Louis Mermoz
IAM	Institut d'Aviation de Moscou
ICAM	Institut Catholique d'Arts et Métiers (Lille/Nantes)
IEG	Institut Electro-Technique de Grenoble
IEP	Institut d'Etudes Politiques
IFAM	Institut Français de Mécanique Avancée
IFE	Institut Français de l'Energie
IFG	Institut Français de Gestion
IHEDN	Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale
IIN	Institut Industriel du Nord
IMA	Institut de Maintenance Aéronautique
IMF	Institut de Mécanique des Fluides
INPG	Institut National Polytechnique de Grenoble
INPL	Institut National Polytechnique de Lorraine
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEAD	Institut International des Affaires
INSTN	Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires
INTD	Institut National des Techniques de Documentation
IPA	Institut de Préparation aux Affaires
IPSA	Institut Polytechnique des Sciences Avancées
IR	Institut de Russie
ISC	Institut Supérieur de Commerce de Paris
ISCI	Institut Supérieur du Commerce International
ISEN	Institut Supérieur d'Electronique du Nord
ISEP	Institut Supérieur d'Electronique de Paris
ISIT	Institut Supérieur d'Interprétariat et de Traduction
ISMCM	Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique
ISMRA	Institut des Sciences de la Matière et du Rayonnement
ISU	International Space University
IUA	Intituto Universitario Aeronautico
IUSTI	Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels
Kingston Univ	Kingston University
London Univ	London University (U.K)
Matmeca	Ecole d'Ingénieurs Bordeaux
Mellon Univ	Mellon University (USA)
Michigan Univ	University of Michigan (USA)
Minnesota Univ	Minnesota University (USA)
MIT	Massachusetts Institute of Technology (USA)
MM	Matmela
MSPEC	Maths Sups/Maths Spe
MSU	Mississippi State University
Munich Univ	Université de Munich (DE)
NA	Nasa Academy, GSFC
New Orleans Univ	University of New Orleans
Northwestern Univ	Northwestern University, Illinois (USA)
NPGS	Naval Post Graduate School
NYPU	New York Polytechnic University
Ottawa Univ	Ottawa University (USA)
Oxford Univ	Oxford University (UK)
Pacific Western Univ	Pacific Western University (USA)
Pittsburg Univ	University of Pittsburg
Polystanbul	Polytechnique Istanbul
Princeton Univ	Princeton University (USA)
PU	Purdue University, North Carolina USAScPo
Southampton Univ	Southampton University (UK)
SP	Paris Sorbonne
Stanford Univ	Stanford University (USA)
Stuttgart Univ	Universität Stuttgart (DE)
SUPAERO	Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace
SUPELEC-ESE	Ecole Supérieure d'Electricité
SupOptique	Ecole Supérieure d'Optique
TH Aix la Chapelle	T.H. Aix la Chapelle
TN	Trinity College USA
Tokyo Univ	Université de Tokyo (J)

TP	Télécom Paris
TU Berlin	Technische Universität Berlin (DE)
TU Darmstadt	Technische Universität Darmstadt (DE)
UBS	Utrecht Business School
UCL	Université Catholique de Louvain (B)
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULP	Université Louis Pasteur
Univ	Université
Univ Clermont	Université de Clermont-Ferrand
Univ Coréa	University of Korea
Univ Liège	Université de Liège (B)
Univ Paris	Université de Paris
Univ Paul Sabatier	Université Paul Sabatier, Toulouse
Univ Pise	Université de Pise (IT)
Univ Rosario	Universidad del Rosario
Univ Saint-Louis	Saint Louis Université (USA)
Univ Syracuse	University of Syracuse (USA)
UPD	Université Paris Dauphine
UPMC	Université Pierre et Marie Curie
UPPA	Université de Pau et des Pays de l'Adour
US MA	US Military Academy (USA)
US Naval	US Naval Academy
UST	UST Lille
UT	University of Tennessee (USA)
UTBM	Université de Technologie de Belfort - Montbéliard
UTC	Université de Technologie de Compiègne
UTT	Université de Technologie de Troyes
VKI	Von Karman Institut (B)
WVU	West Virginia University
Yale Univ	Yale University (USA)

Diplômes :

Agr	Agrégation
B.Sc.	Bachelor of Science
B.T.S.	Brevet de Technicien Supérieur
D.I	Docteur Ingénieur
D3C	Doctorat 3 ^e Cycle
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DECS	Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures
DESE	Diplôme d'Etudes Supérieures d'Economie
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Sciences
DEST	Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
Dr	Doctorat en Sciences/en Economie
Dr Dt	Doctorat en Droit
Dr Med	Doctorat en Médecine
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
L Droit	Licence en Droit
LSc	Licence ès Sciences
M.B.A.	Master of Business Administration
M.Sc.	Master of Science
Mt	Maîtrise
Ph. D	Philosophy Doctor

Divers :

AAE	Académie de l'Air et de l'Espace
Saaaf	Membre senior 3AF
Eaaaf	Membre Emérite 3AF

LEGENDE DES DECORATIONS

LH-GC	Légion d'Honneur Grand Croix
LH-GO	Légion d'Honneur Grand Officier
LH-Cd	Légion d'Honneur-Commandeur
LH-Of	Légion d'Honneur-Officier
LH-Ch	Légion d'Honneur-Chevalier
LH	Légion d'Honneur
CL	Croix de la Libération
MM	Médaille Militaire
ONM-GC	Ordre National du Mérite Grand Croix
ONM-GO	Ordre National du Mérite-Grand Officier
ONM-Cd	Ordre National du Mérite-Commandeur
ONM-Of	Ordre National du Mérite-Officier
ONM-Ch	Ordre National du Mérite-Chevalier
ONM	Ordre National du Mérite
CG	Croix de Guerre 14-18, 39-45, TOE (Théâtres d'Opérations Extérieures)
CVM	Croix de la Valeur Militaire
MR	Médaille de la Résistance
ME	Médaille des Evadés
CCV	Croix du Combattant Volontaire
CCVR	Croix du Combattant Volontaire de la Résistance
CC	Croix du Combattant
MHGN	Médaille d'Honneur de la Gendarmerie Nationale
PA-Cd	Palmes Académiques-Commandeur
PA-Of	Palmes Académiques-Officier
PA-Ch	Palmes Académiques-Chevalier
PA	Palmes Académiques
OMA-Cd	Ordre du Mérite Agricole-Commandeur
OMA-Of	Ordre du Mérite Agricole-Officier
OMA-Ch	Ordre du Mérite Agricole-Chevalier
OMA-o	Ordre du Mérite Agricole-Or
OMA	Ordre du Mérite Agricole
OMM-Cd	Ordre du Mérite Maritime-Commandeur
OMM-Of	Ordre du Mérite Maritime-Officier
OMM-Ch	Ordre du Mérite Maritime-Chevalier
OAL-Cd	Ordre des Arts et des Lettres-Commandeur
OAL-Of	Ordre des Arts et des Lettres-Officier
OAL-Ch	Ordre des Arts et des Lettres-Chevalier
MA	Médaille de l'Aéronautique
MOM	Médaille d'Outre-Mer (ex-Médaille coloniale)
MDN	Médaille de la Défense Nationale (Bronze - Argent - Or)
MSMV	Médaille des Services Militaires Volontaires
MRF	Médaille de la Reconnaissance Française
MCV	Médaille Commémorative de la Victoire
MCGG	Médaille Commémorative de la Grande Guerre
MSVFL	Médaille des Services Volontaires dans la France Libre
MCG	Médaille Commémorative de la Guerre 39-45
MCC-Italie	Médaille Commémorative de la Campagne d'Italie
MCC-Indo	Médaille Commémorative de la Campagne d'Indochine
MC-TOE	Médaille Commémorative TOE (Théâtres d'Opérations Extérieures)
MBSC	Médaille des Blessés en Service Commandé
C(NL)	Croix de Bronze (Hollandaise)
MHA	Médaille d'Honneur de l'Aéronautique (Bronze - Argent - Vermeil - Or)
MHJS	Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports
MASL-v	Médaille Arts Sciences Lettres-Vermeil
MEN	Médaille de l'Education Nationale
MT	Médaille du Travail (Argent - Vermeil - Or - Grand Or)
CRF	Croix Rouge Française
OE-Cd	Ordre Etranger-Commandeur
OE-Of	Ordre Etranger-Officier
OE-Ch	Ordre Etranger-Chevalier
OE	Ordre Etranger
OMALL-GO	Ordre du Mérite Allemand-Grand Officier
OMALL-Cd	Ordre du Mérite Allemand-Commandeur
OMALL-Of	Ordre du Mérite Allemand-Officier
OMALL-Ch	Ordre du Mérite Allemand-Chevalier
OCB-Cd	Ordre de la Couronne de Belgique-Commandeur
OCB-Of	Ordre de la Couronne de Belgique-Officier

OCB-Ch	Ordre de la Couronne de Belgique-Chevalier
OL1B	Ordre Léopold 1er (Belgique)
MCEO	Médaille Coloniale Extrême-Orient
MNP	Mérite National Polonais
MB	Médaille Bölkow
OBE	Officier British Empire (GB)
MOC	Médaille d'Or de Camerone
OMAVP	Ordre Militaire d'Aviz du Portugal
ORON	Ordre Royal Orange-Nassau (Pays-Bas)
OSITAL	Ordre Solidarité Italienne
C.AFN	Croix Afrique du Nord
M.ANAE	Médaille de l'ANAE
M.ATMA	Médaille de l'ATMA
M.CNES	Médaille du CNES (Bronze - Argent - Vermeil - Or)
M.CNRS	Médaille du CNRS (Bronze - Argent - Vermeil - Or)
M.ONU	Médaille de l'O.N.U.
M.ACF	Médaille de l'Aéro-Club de France
M.ALKAN	Médaille ALKAN
P.RIST	Prix RIST
P.SD 87	Prix Science et Défense
GMHSEIN	Gde Médaille Honn. Sté d'Encouragmt de l'Indust. Nationale
OICI-Cd	Ordre Industr. & Commerce International-Commandeur
CG-39.45	Croix de Guerre 39-45
M-ACAD-AIR&ESPA	Membre de l'Académie de l'air et de l'Espace
MDNB	Médaille de la Défense Nationale (Bronze)
MSMVO	Médaille des services militaires volontaires (or)
LCAA	Lieutenant-Colonel de l'Armée de l'Air
CONM	Commandeur Ordre National du mérite
P.ENERGIE	Prix de l'Energie
MSEP	Medaille Vermeil Société Encouragement au progrès
MASEP	Médaille d'Argent de la Société d'Encouragement au Progrés
SMSM	Insigne d'Honneur SMSM
MSM	Médaille Secours en Montagne
RN	Reconnaissance de la Nation
PJ	Prix des Jeunes 3AF
OMSD	Ordre du Mérite Santos-Dumont
ISF	Médaille ISF
FASM	Fellow ASM
C.USA	Captain US America
IACM	IACM Fellow
NAEB	National Academy of Engeneers Brazil
EV	Enseigne de Vaisseau 1ère classe
US Army	US Army
MOTAN	Médaille de l'OTAN
BP	Brevet Parachutiste
AIAA	Associate Fellow AIAA
MMB	Médaille Militaire Brésilienne
P 3AF	Palmes 3AF
ME3AF	Membre Emérite 3AF